

# Un parcours commun :

—  
LE BIEN-ÊTRE FINANCIER  
DES PREMIÈRES NATIONS

NOVEMBRE 2019



**AFOA CANADA**  
*Building a Community of Professionals*  
*Bâtir une communauté de professionnels*



**Prospérité Canada**

# TABLE DES MATIÈRES

<b>Remerciements</b>	<b>3</b>
<b>1. Introduction</b>	<b>4</b>
1.1 Objet du rapport	5
1.2 Contexte	6
<b>2. Bien-être financier</b>	<b>8</b>
2.1 Qu'est-ce que le bien-être financier?	9
2.2 Quelle est la raison d'être du bien-être financier?	9
<b>3. Déterminants du bien-être financier</b>	<b>10</b>
3.1 Contexte communautaire et sociétal	12
3.2 Soutiens actifs à l'autonomisation financière	13
<b>4. Obstacles au bien-être financier</b>	<b>15</b>
4.1 Obstacles économiques	16
4.2 Obstacles à l'éducation	17
4.3 Obstacles systémiques	18
<b>5. Renforcement du bien-être financier</b>	<b>20</b>
5.1 Renforcement de l'autodétermination, des communautés et des institutions	21
5.2 Évaluation des besoins des autochtones en matière de bien-être financier	22
5.3 Mise à profit des pratiques prometteuses et exemplaires	26
<b>6. Conclusion</b>	<b>29</b>
<b>Références</b>	<b>30</b>



## REMERCIEMENTS

Prospérité Canada et AFOA Canada sont heureux d'avoir collaboré à la rédaction de l'histoire d'*Un Parcours commun : le bien-être financier des Premières Nations*.

Ce travail a été entrepris dans l'esprit de réconciliation entre les peuples autochtones et non-autochtones du Canada et vise à créer une société plus équitable et inclusive, et à combler les écarts qui existent entre nous sur le plan social, sanitaire et économique.

Prospérité Canada est un organisme de bienfaisance canadien qui se consacre à élargir, à l'aide de politiques et de programmes novateurs, les possibilités économiques des Canadiennes et Canadiens vivant dans la pauvreté.

AFOA Canada (anciennement Association des agents financiers autochtones du Canada) est une association à but non lucratif qui s'attache à renforcer la maîtrise de la gestion et les réseaux afin d'accroître l'efficacité de la gouvernance, de l'autosuffisance des autochtones.

Nous souhaitons remercier les membres d'AFOA, les éducateurs financiers communautaires et les membres du Réseau national ABLE pour l'autonomisation financière d'avoir partagé leurs perspectives et leurs réflexions sur les besoins des membres des Premières Nations en matière de littératie et de bien-être financiers,

et les moyens efficaces d'y répondre. Nous tenons également à remercier le travail fondateur sur les connaissances financières des autochtones entrepris par Dominique Collin pour le compte du Groupe de travail national sur la littératie financière et par AFOA Canada.

Enfin, nous remercions les auteurs du rapport, Simon Brascoupé, d'AFOA Canada, et Elizabeth Mulholland, de Prospérité Canada, ainsi que Paulette Tremblay, Natasha McKenna, Nirupa Varatharasan, Allison Meserve et Julie McFayden pour leurs enseignements, leurs critiques, leurs observations et leurs corrections.

Le présent rapport a pu être élaboré grâce à l'aide financière de la Fondation Trillium de l'Ontario, une agence du gouvernement de l'Ontario et du Groupe Banque TD.

Les photos et les illustrations sont l'œuvre de Simon Brascoupé.

### Citation recommandée pour ce rapport :

Simon Brascoupé, Elizabeth Mulholland, *Un parcours commun : le bien-être financier des Premières Nations*, Toronto, AFOA Canada, Prospérité Canada, 2019

Financé par :



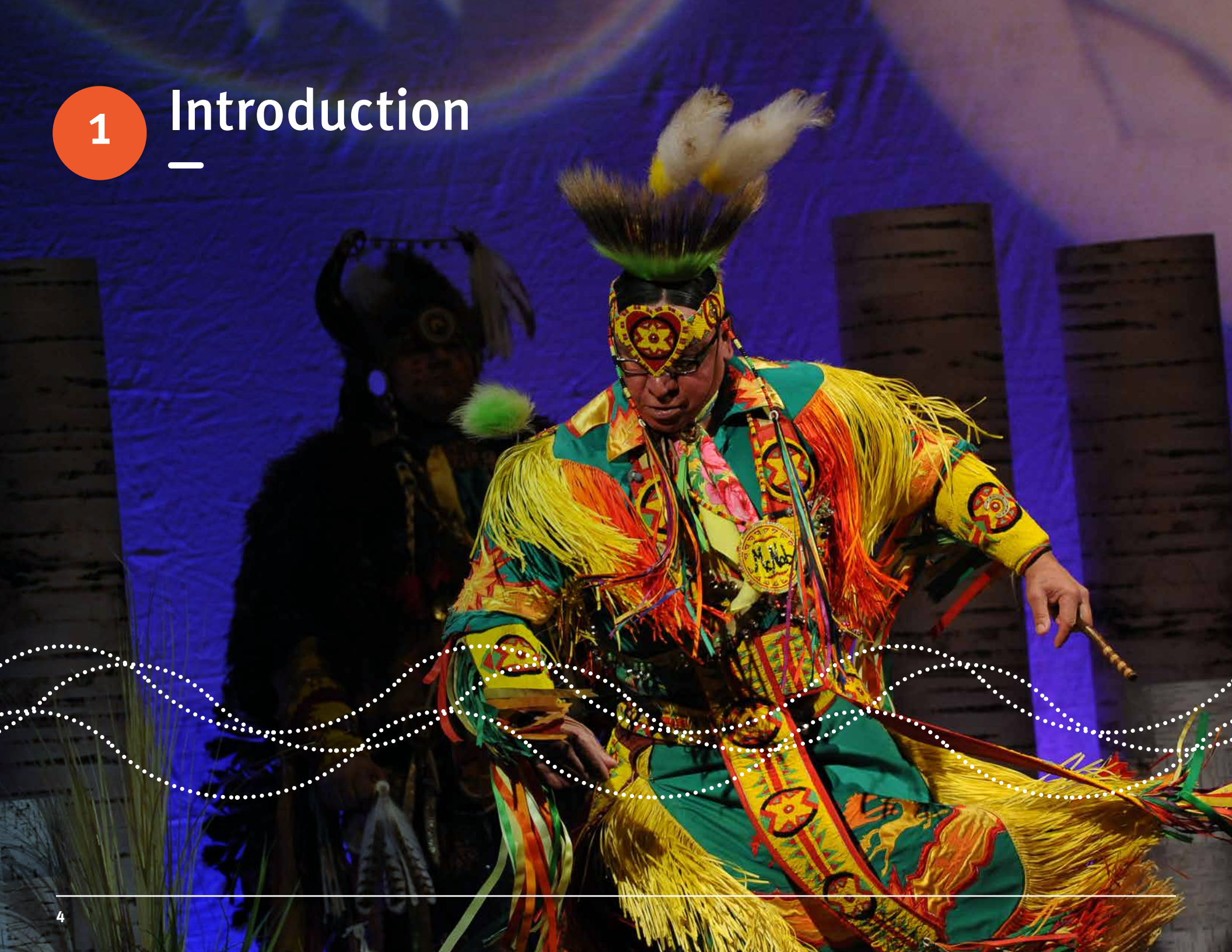
An agency of the Government of Ontario  
Un organisme du gouvernement de l'Ontario





1

# Introduction





## 1.1 OBJET DU RAPPORT

Le présent rapport définit le bien-être financier dans le contexte des peuples et des communautés des Premières Nations, explique son importance, propose un cadre théorique permettant de préciser les déterminants du bien-être financier, et cerne les obstacles et les besoins, mais aussi les pratiques exemplaires et les principes destinés à renforcer le bien-être financier, des particuliers, des familles et des communautés autochtones, ensemble.

Le titre du rapport, *Un parcours commun*, traduit la vision qu'ont AFOA Canada et Prospérité Canada du bien-être financier des Premières Nations : un long chemin que nous partageons avec d'autres et auquel sont intimement liés les efforts et les expériences de familles, de communautés, de chefs, et d'organisations publiques, privées et à but non lucratif.

À l'instar des besoins des personnes et des ménages en bien-être financier, les efforts visant à renforcer le bien-

être financier des familles et des communautés des Premières Nations, et de tout le pays, doivent évoluer et changer au cours de la vie. Au fil de notre cheminement, accompagnés de partenaires de tous les secteurs, nous espérons apprendre, progresser et changer grâce à nos expériences et aux nouvelles connaissances, idées et orientations qu'elles génèrent.

Nous avons décidé de consacrer le présent rapport au bien-être financier des Premières Nations, plutôt que des Autochtones, car c'est là l'approche privilégiée par la plupart des recherches et des données que nous avons consultés. Néanmoins, à certains endroits, le rapport évoque plus largement les peuples autochtones et reprend les promesses et les pratiques exemplaires des travaux de recherche et des rapports sur les peuples autochtones au Canada et ailleurs dans le monde. En ces cas, l'expression « peuples autochtones » désigne l'ensemble des

Premières Nations, des Inuits et des Métis lorsqu'elle s'applique au contexte canadien, et d'autres groupes autochtones propres aux différentes régions lorsqu'elle est utilisée dans un contexte plus international.



Tipi algonquin

## 1.2 CONTEXTE

Le cadre du bien-être financier proposé dans le présent rapport situe ce dernier à l'aide de déterminants sociaux de la santé et met en exergue le lien indissociable entre le bien-être financier et le bien-être général des personnes, des familles et des communautés. Il met à profit la résilience et les forces des Premières Nations et de leurs cultures, tout en soulignant le besoin continu d'étudier leurs différentes histoires et expériences de la colonisation et des traumatismes à l'échelle du Canada.

Les Peuples autochtones représentent aujourd'hui approximativement cinq pour cent de la population canadienne, et constituent l'une des sous-populations qui sont les plus jeunes et connaissent la croissance la plus rapide. Selon le Recensement de 2016, on comptait 1,6 millions d'Autochtones au Canada, dont 977 235 membres des Premières Nations (60 p. cent), 587 545 Métis (36 p. cent) et 65 025 Inuit (4 p. cent).<sup>1</sup> Au cours des dernières décennies, la situation des Premières Nations s'est améliorée progressivement au niveau de l'éducation, de la santé et du bien-être, mais il reste encore d'importants fossés à combler.

À l'heure actuelle, on observe un élan social, économique et politique grandissant en faveur de la revitalisation

des communautés, des cultures et des peuples autochtones canadiens et l'établissement de vrais rapports de nation à nation entre le gouvernement fédéral du Canada et les Premières Nations. Cette aspiration traduit les principes énoncés par la Commission de vérité et réconciliation du Canada, en particulier le cinquième principe qui stipule que : « La réconciliation doit créer une société plus équitable et inclusive en éliminant les écarts sur les plans social, économique et de santé qui existent entre les Autochtones et les Canadiens non autochtones. »<sup>2</sup>

En 2016, dans la lettre de mandat qu'il avait adressée à la ministre fédérale des Relations Couronne-Autochtones et du Nord, le ministre Trudeau déclarait : « Aucune relation n'est plus importante pour moi et pour le Canada que la relation que nous entretenons avec les peuples autochtones. Le moment est venu de renouveler la relation de nation à nation avec les peuples autochtones, une relation fondée sur la reconnaissance des droits, le respect, la collaboration et le partenariat. »<sup>3</sup>

L'engagement du gouvernement, les actions en faveur d'un renforcement des relations avec les Peuples autochtones et de la mise en œuvre de la Déclaration des



## La réconciliation doit créer une société plus équitable et inclusive en éliminant les écarts qui existent entre les Autochtones et les Canadiens non autochtones sur les plans social, économique et de santé.



Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA)<sup>4</sup> ainsi que les mesures de suivi recommandées par la Commission de vérité et réconciliation du Canada sont les piliers qui permettront aux Peuples autochtones du Canada de bâtir un avenir solide et prometteur.

À cet égard, notre objectif consiste à montrer ici où en sont les particuliers et les ménages des Premières Nations sur leur parcours vers le bien-être financier et en quoi leurs efforts et leurs solutions d'autonomisation financière peuvent contribuer à former des personnes, des familles, des communautés et des nations fructueuses, financièrement solides et prospères. Il ne faut pas oublier pour autant que de nombreuses personnes, familles et communautés des Premières Nations sont toujours plongées dans les processus de guérison nécessaires pour surmonter les traumatismes découlant du colonialisme, de l'assimilation, de la dépendance, des pensionnats et des efforts déployés pour faire disparaître les

cultures autochtones du Canada. Toutes les initiatives visant le bien-être financier des Premières Nations doivent tenir compte de ces éléments critiques.

Il existe aussi un fossé important entre le bien-être des Premières Nations et celui des Canadiens en général. L'Indice de bien-être des communautés (IBC) est une mesure composite du bien-être général tirée de différentes données : le revenu, la scolarité, le logement et l'activité sur le marché du travail. Cette valeur oscille entre 0 et 100. L'IBC des Premières Nations et des communautés non-autochtones a connu une amélioration lente mais constante entre 1981 et 2011. En 2011, toutefois, la valeur moyenne de l'IBC des communautés des Premières Nations, qui était 20 points plus basse que celle des communautés non-autochtones, n'a pas changé depuis 1981. Une fois répartis en sous-composantes, le revenu affiche le plus grand écart, suivi par le logement, la scolarité et l'activité sur le marché du travail.<sup>5</sup>

De nombreuses tendances portent néanmoins à croire que cet écart devrait rétrécir à l'avenir. L'amélioration des niveaux d'éducation et de formation a des effets positifs sur la gouvernance, le développement économique et la capacité d'emploi des Premières Nations. Les revendications territoriales des Premières Nations, les ententes sur les répercussions et les avantages ainsi que les activités de développement économique constituent également des facteurs positifs des progrès de l'économie et de l'emploi. De nombreux procès ont également permis aux Premières Nations de prendre le contrôle de l'exploitation de leurs ressources.

Le Harvard Project a identifié quatre facteurs pour la réussite des autochtones : la souveraineté, les institutions, le leadership et la culture.<sup>6,7</sup> Ces facteurs sont mentionnés dans la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, qui prévoit que :

« Les peuples autochtones ont le droit de définir et d'élaborer des priorités et des stratégies en vue d'exercer leur droit au

développement. En particulier, ils ont le droit d'être activement associés à l'élaboration et à la définition des programmes de santé, de logement et d'autres programmes économiques et sociaux les concernant, et, autant que possible, de les administrer par l'intermédiaire de leurs propres institutions. »<sup>8</sup>

La convergence de ces facteurs et d'autres contribue à l'édification des nations des Premières Nations, qui prennent le contrôle de leur gouvernance grâce à leurs revendications, à des décisions judiciaires, à leurs propres revenus, à la revitalisation de leurs cultures et au renforcement de leurs capacités.

Le Cadre du bien-être des peuples autochtones s'inscrit dans le contexte plus large des appels à l'action lancés par la Commission de vérité et réconciliation (CVR) en 2015<sup>9</sup>, et de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (2007) (DNUDPA), un catalyseur pour matérialiser les droits sociaux, économiques et politiques.

En juin 2015, la CVR a publié ses conclusions ainsi que 94 « appels à l'action » visant la réconciliation entre les Canadiens et les peuples autochtones. Depuis lors, les Canadiens ont entrepris leur chemin de la réconciliation avec les peuples autochtones en vue de changer les rapports et d'améliorer les conditions économiques, sociales et politiques des populations des Premières Nations, des Inuit et des Métis. Ces appels à l'action incluent une stratégie destinée à combler les écarts en matière d'éducation et d'emploi (no<sup>o</sup>7), et à demander aux entreprises d'assurer un accès équitable aux emplois, à la formation et à l'éducation, et à donner de l'information sur l'histoire des peuples autochtones et les séquelles des pensionnats (no<sup>o</sup>92).

Dans l'esprit de la DNUDPA, l'amélioration du bien-être financier, et partant, de la capacité financière, de l'inclusion et de la création de possibilités pour les peuples autochtones permettent de jeter les bases du bien-être personnel, familial, communautaire et national. Le Cadre du bien-être financier que nous avons conçu reconnaît les droits inhérents des peuples

autochtones, qui doivent être exercés grâce au renforcement des structures politiques, économiques et sociales; à des programmes qui respectent leurs cultures, mais aussi leurs philosophies, leurs histoires et leurs traditions spirituelles; et soient de nature à faciliter leurs droits à la terre, aux territoires et aux ressources et améliorent ainsi leurs capacités et leur bien-être.

Aujourd'hui, les processus de réconciliation permettent de montrer la voie vers une plus grande inclusion des Premières Nations, des Inuits et des Métis dans la vie économique, sociale et culturelle courante du Canada. Ces tendances se reflètent dans l'amélioration de l'éducation, de l'emploi et du bien-être des peuples autochtones au Canada.<sup>10,11</sup> Si elles sont pleinement réalisées, ces tendances devraient combler l'écart du bien-être dans les 20 prochaines années. Nous espérons que le Cadre du bien-être financier et les indications qui l'accompagnent dans le présent rapport permettront de réaliser ces progrès et de les accélérer.



2

## Bien-être financier

---

L'original et l'esprit  
de l'original



## 2.1 QU'EST-CE QUE LE BIEN-ÊTRE FINANCIER?

Dans le contexte décrit ci-dessus, les peuples autochtones comprennent que le bien-être financier est un processus consistant à équilibrer les revenus, à économiser, à investir et à dépenser pour accomplir les objectifs que l'on s'est fixés (sur le plan physique, émotionnel, mental et spirituel) pendant le cycle de vie, et à préserver l'état de bien-être des personnes, des familles et des communautés. Cette définition, que l'on doit à AFOA Canada, offre une synthèse des points de vue tirés d'une étude de publications internationales,<sup>12</sup> d'une enquête de l'AFOA<sup>13</sup> et des commentaires issus de consultations. Le bien-être est un concept global visant à « vivre une belle vie » et à afficher un « bon esprit » fondé sur les valeurs, les cultures et les langues autochtones.

Le bien-être financier est un élément crucial de la santé générale et du mieux-être qui concourt à la stabilité et à la sécurité des personnes et des familles et offre les ressources qui leur permettent, à ces dernières et à leurs communautés, d'atteindre des objectifs majeurs dans leur vie (poursuivre des études, trouver un emploi, créer une entreprise, fonder un foyer sécurisant et confortable et s'assurer une retraite sûre).

## 2.2 QUELLE EST LA RAISON D'ÊTRE DU BIEN-ÊTRE FINANCIER?

Les marqueurs clés du bien-être financier (notamment, être capable de joindre les deux bouts tous les mois, avoir un compte en banque, une solide cote de solvabilité, un montant d'épargne liquide et d'autres actifs financiers) ont des effets significatifs sur la mobilité économique que les personnes aux revenus faibles et modestes peuvent ou non s'offrir ou offrir à leurs enfants. Par exemple :

- Il s'avère que la possession d'actifs, en contrôlant d'autres facteurs, permet indépendamment aux gens d'établir un lien psychologique avec un avenir prometteur viable, d'élargir leurs compétences personnelles (un déterminant des comportements financiers<sup>14</sup>), et leur influence sociale et d'améliorer la stabilité des ménages;<sup>15,16</sup>
- soixante-et-onze pour cent des enfants nés de parents à faible revenu mais très enclins à épargner s'élèveront au-dessus du quartile de revenu inférieur durant leur vie;<sup>17</sup>
- les enfants de familles à faible revenu titulaires d'un compte d'épargne-étude contenant ne serait-ce que 500 \$ sont trois fois plus susceptibles de suivre des études postsecondaires et quatre fois plus susceptibles d'obtenir un diplôme d'études supérieures que les enfants qui n'en ont pas;<sup>18</sup>
- une bonne note de solvabilité permet à une famille d'épargner jusqu'à 150 000 \$ sur ses versements hypothécaires et a des effets positifs

sur son employabilité, d'autant qu'aujourd'hui, de nombreux employeurs vérifient ce facteur avant d'embaucher quelqu'un;<sup>19</sup>

- au cours de sa carrière, un travailleur à temps plein peut économiser jusqu'à 40 000 \$ en utilisant un compte chèque de base au lieu d'un service d'encaissement de chèques.<sup>20</sup>

En revanche, l'insécurité financière a des conséquences coûteuses pour les familles et la société en général.

Dans une société qui mesure souvent le mérite en termes financiers, l'incapacité d'assumer leurs obligations financières peut pousser les gens à croire qu'ils ont raté une tâche essentielle dans leur vie, ce qui a une incidence négative sur leur amour propre.<sup>21</sup> Les personnes connaissant des difficultés financières ont souvent honte d'admettre leurs problèmes et tardent à demander de l'aide, ce qui exacerbe leurs problèmes et leurs effets négatifs.

De surcroît, les travaux de recherche confirment de plus en plus le rôle que jouent les difficultés financières en causant et en aggravant différents problèmes de santé. Les difficultés financières sont notamment associées à une baisse de l'estime de soi, à une vision de plus en plus pessimiste de la vie, à une santé mentale en baisse, et surtout à des taux de dépression et d'hostilité en hausse.<sup>22</sup>

Il existe également un lien entre les difficultés financières, le suicide et la consommation d'alcool, probablement en raison de niveaux de dépression accrus.<sup>23</sup>

La dépression augmente également les risques de difficultés conjugales et de pratiques parentales contradictoires et stériles dans un couple et provoque des problèmes émotionnels et comportementaux chez ses enfants.<sup>24</sup> Ces derniers peuvent être affectés dans la mesure où leurs parents sont déprimés et moins bienveillants. Pendant ce temps, les enfants peuvent à leur tour plonger dans la dépression et le pessimisme, et perdre leur sentiment de maîtrise de soi. Cette situation peut mener des enfants et des adolescents à se fixer des attentes moins élevées pour leur carrière.<sup>25</sup>

Les coûts de l'instabilité et de l'insécurité financière sont supportés par toute la société, mais aussi par les personnes et les familles directement affectées. Des travaux de recherche indiquent que les difficultés financières des travailleurs se traduisent par une baisse de leur productivité et une hausse de leur taux d'absentéisme, lesquels coûtent à leurs employeurs de 400 \$<sup>26</sup> à 7 000 \$<sup>27</sup> annuellement par employé. Les personnes et les familles qui n'ont pas les ressources nécessaires pour satisfaire leurs besoins essentiels deviennent tributaires des programmes et services de leurs communautés et gouvernements, ce qui accentue les pressions sur les ressources publiques.

# 3

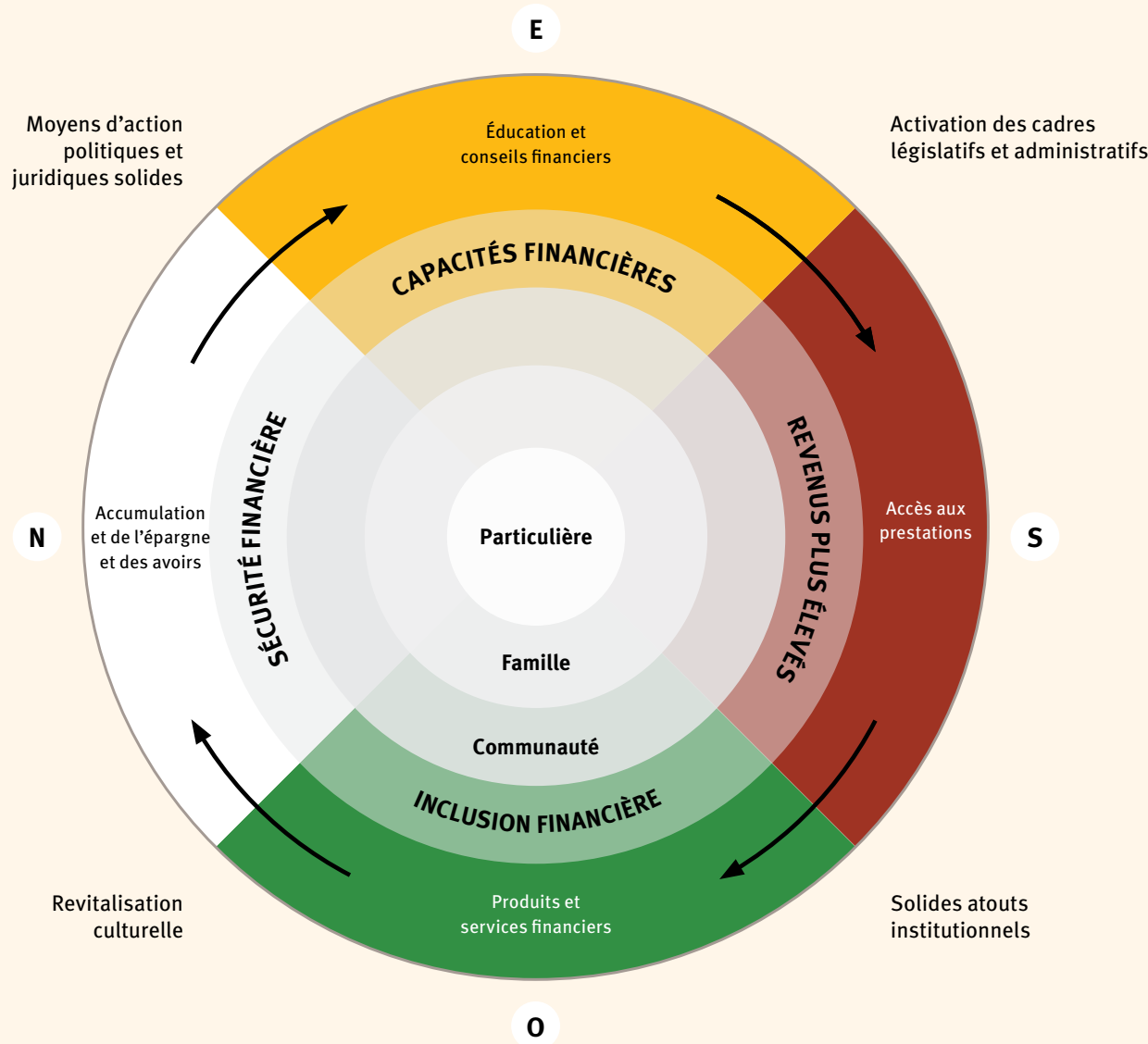
## Déterminants du bien-être financier

---

Le bien-être financier est déterminé par des facteurs institutionnels, communautaires et sociétaux qui affectent les connaissances, les attitudes et les comportements financiers des individus, et leur capacité à participer aux flux financiers; ainsi que la nature et l'étendue des possibilités financières qui leur sont offertes.



FIGURE 1 : Cadre du bien-être financier des Premières Nations



La Figure 1 illustre le modèle conceptuel du bien-être financier et ses déterminants utilisés dans le présent rapport. Il s'agit d'une adaptation du diagramme des Capacités financières des collectivités autochtones du First Nations Development Institute et de la Northwest Area Foundation's.<sup>28</sup>, La roue est orientée vers l'est, en direction du soleil levant.



## 3.1 CONTEXTE COMMUNAUTAIRE ET SOCIÉTAL

Les anneaux extérieurs du diagramme soulignent le contexte communautaire et sociétal qui aiderait les Premières Nations à réussir leur parcours vers leur bien-être financier. Ils comprennent quatre dimensions clés :

**Moyens d'action juridiques et politiques**

**Activation de cadres, de législation de réglementation**

**Solides atouts institutionnels**

**Revitalisation culturelle**

### Moyens d'action politiques et juridiques solides

Ceux-ci comprennent l'exercice de l'autorité par les chefs et les conseils, l'efficacité et la transparence des élus, la stabilité et l'efficacité des systèmes de justice et de règlement des conflits autodéterminés, et l'existence de codes et de règlements communautaires librement choisis. Ensemble, ils jettent les bases nécessaires pour aider les communautés

des Premières Nations à développer leur économie et à concevoir et à offrir des programmes de bien-être financier. Les chefs et les conseils coopératifs peuvent contribuer à la réussite des initiatives de bien-être financier communautaires.

### Activation des cadres législatifs, réglementaires et administratifs

Ces derniers devraient donner les moyens et permettre aux communautés des Premières Nations de se gouverner d'une manière respectant et traduisant la vision et les valeurs communautaires des Premières Nations; de favoriser le développement et la croissance économique de leurs collectivités; d'atteindre l'autodétermination et le statut de nation. Actuellement, la Loi sur les Indiens régit la majorité des 633 communautés des Premières Nations du Canada et limite leur gouvernance à l'administration des lois et des programmes fédéraux, au lieu de leur octroyer une véritable gouvernance autonome et axée sur les communautés.<sup>29</sup> Or, pour atteindre les conditions nécessaires à leur développement économique et à leur bien-être financier, il va sans dire que les Premières Nations doivent avoir les compétences nécessaires pour établir des communautés autonomes dotées de :

- capacités de gouvernance, de processus et d'institutions efficaces;

- de sources de revenus diversifiées;
- reddition de comptes élargie aux membres des communautés des Premières Nations.<sup>30</sup>

Pour assurer un bien-être financier, les règles régissant les institutions, les agents, les produits et les services financiers doivent aussi être exhaustives, équitables et appliquées afin de protéger les consommateurs des cas de négligence, de fraude et d'abus. La réglementation financière relève généralement du fédéral ou du provincial; les Premières Nations peuvent néanmoins décider d'imposer de nouvelles règles sur leur territoire, par exemple, interdire certains types de services financiers marginaux qui profitent des communautés vivant dans des réserves et de leurs membres.

### Solides atouts institutionnels

Ceux-ci jouent un rôle important car ils contribuent à la conception, à la prestation et à la gestion des programmes, des initiatives et des services visant la réussite du bien-être financier des communautés des Premières Nations.

Ils comprennent : les établissements postsecondaires des Premières Nations;<sup>31</sup> les institutions financières autochtones;<sup>32</sup> les services d'éducation, d'emploi, de santé, de logement, les services d'aide à l'enfance et à la famille, ainsi que les

programmes d'aide sociale offerts dans les réserves; et les corporations de développement économique communautaire des Premières Nations. Les corporations de développement économique communautaire aident les communautés à prospérer et à atteindre leurs objectifs à long terme. Pour ce faire, elles renforcent les capacités, favorisent un climat propice aux investissements et au développement; et créent à l'échelle locale des sources de revenus, des économies, des emplois et des occasions d'affaires viables pour les membres de la communauté.<sup>33</sup>

### Revitalisation culturelle

Les communautés des Premières Nations possèdent différentes langues, traditions, coutumes, cérémonies et pratiques culturelles. Si les membres de certaines communautés des Premières Nations ont préservé leurs langues et leur savoir autochtones, ce n'est pas le cas pour tous. Tandis que les Premières Nations affirment et défendent leurs identités culturelles propres et collectives, leurs institutions locales peuvent apporter un soutien en mettant sur pied et en proposant des programmes culturellement adaptés qui traduisent et respectent les coutumes et les traditions communautaires nécessaires en vue d'atteindre les objectifs de bien-être financier.

## 3.2 SOUTIENS ACTIFS À L'AUTONOMISATION FINANCIÈRE

Les deux anneaux suivants soulignent les soutiens actifs à l'autonomisation financière, qui jouent un rôle important dans l'élaboration des objectifs financiers propres aux individus, aux familles et aux communautés et concourent à leur bien-être général. Des données indiquent que les personnes à revenu faible et modeste sont plus susceptibles d'atteindre leurs objectifs de bien-être financier lorsqu'elles ont accès à tous les facteurs suivants :

### Information, éducation et conseils financiers contribuant à l'acquisition de connaissances et de compétences financières

Apprendre à gérer son argent est une première étape importante visant le bien-être financier. Les gens doivent avoir des notions de finances personnelles et savoir comment gérer efficacement leur argent afin d'être sûrs d'en avoir assez pour satisfaire leurs besoins essentiels et, idéalement, en avoir encore assez pour le mettre de côté, l'investir et ainsi créer une sécurité financière au fil des ans. Les consommateurs doivent aussi être habilités à choisir les meilleurs produits et services pour leurs besoins et à éviter les options prédatrices, frauduleuses et à haut risque. Ces interventions incluent :

- l'incorporation de l'éducation financière aux programmes destinés aux écoles et aux jeunes;
- des ateliers et des cours pour adultes;
- une éducation financière pour professionnels et entrepreneurs;
- des ateliers d'éducation des consommateurs;
- des alertes communautaires aux arnaques visant les membres des communautés;
- des renseignements sur les coûts et les risques élevés des services financiers marginaux et les solutions de remplacement plus sûres et plus abordables;
- des séances de sensibilisation destinées à des consommateurs ciblés et des fournitures pour les personnes ayant d'importantes décisions financières à prendre, comme sélectionner un forfait cellulaire, contracter un prêt étudiant, souscrire à une assurance, acheter une voiture ou un logement, fonder une entreprise ou choisir un conseiller financier;
- des programmes de conseil et d'encadrement financier;
- des stratégies de littératie financière à l'échelle de la communauté.

Ces interventions efficaces visent à fournir des informations neutres, pertinentes, exactes et adaptées culturellement; à tirer parti des étapes clés de la vie et des finances; à mettre à profit les points de contact avec les membres de la communauté et les intermédiaires de confiance; et à faire usage de l'apprentissage expérimental et des principes d'éducation efficaces pour différents groupes d'âge.

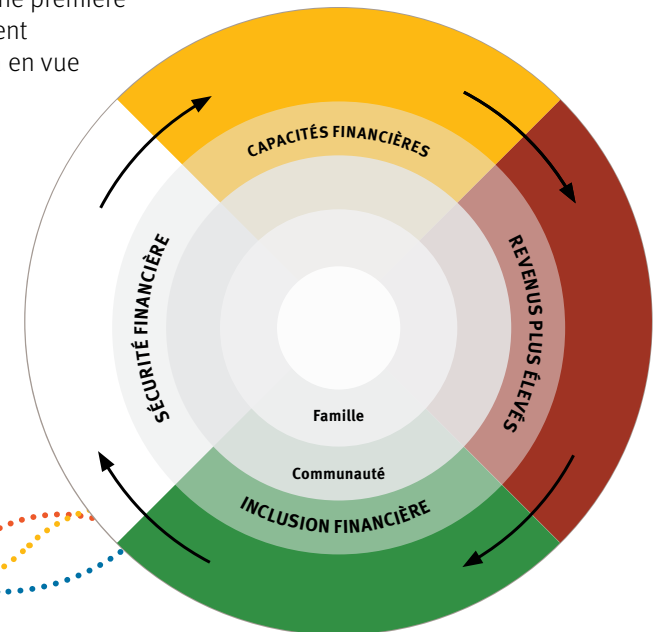
La plupart des gens ont également besoin de conseils financiers judicieux et pertinents au moment de prendre des décisions financières cruciales et complexes. Le fait de compter sur un professionnel les aidant à définir leurs objectifs financiers à court, à moyen et à long-terme peut constituer une première étape décisive. Puis ils peuvent poursuivre leur collaboration en vue d'atteindre ces objectifs.

### Aide à la production d'une déclaration d'impôts et à l'accès aux prestations augmentant le revenu

Si bien des gens réussissent à bénéficier des prestations auxquelles ils ont droit, d'autres se heurtent à des

obstacles qui les empêchent d'y avoir accès grâce à des déclarations d'impôt ou autres processus de demande. Pour certaines personnes aux faibles revenus, en particuliers celles recevant l'aide sociale et ayant des enfants de moins de 18 ans, l'accès aux prestations peut accroître leur revenu de 50 p. cent ou plus.<sup>34</sup> Ces interventions incluent :

- Des comptoirs d'information fiscale gratuits;
- la vérification de l'admissibilité aux prestations;
- l'aide pratique pour obtenir des prestations et les conserver.



Pour les personnes au chômage ou sous employées et celles qui ont complètement cessé de travailler, ces prestations constituent souvent leur principale source de revenu. Des exemples de prestations au Canada comprennent : l'allocation canadienne pour enfant, l'assurance-emploi, les allocations sociales provinciales et les prestations d'invalidité, le régime de pensions du Canada (RPP), le programme de la sécurité de la vieillesse, le supplément de revenu garanti, le crédit d'impôt pour personnes handicapées, l'allocation canadienne pour les travailleurs et le crédit d'impôt de la TVH.

### Produits et services financiers sûrs et abordables augmentant l'inclusion financière

Le bien-être financier comprend l'accès aux produits et services financiers appropriés, au moment où on en a besoin. Ces actions visent à aider les personnes à accéder notamment à :

- des services bancaires de base (comptes de chèques et d'épargne, dépôt direct);
- un crédit sûr et abordable;
- des prêts aux entreprises;
- des prêts hypothécaires et immobiliers.

Bien souvent, les personnes aux faibles revenus et celles qui vivent dans des communautés rurales, éloignées et isolées où les services financiers ordinaires sont rares ou inexistantes n'ont pas accès à ces produits et services quand elles en ont besoin. En revanche,

elles peuvent se voir offrir des produits et services mal adaptés à leurs besoins ou être obligées de payer un prix excessif pour les services financiers qu'elles utilisent. Cependant, les nouvelles technologies stimulent l'innovation et offrent de nouvelles possibilités pour aider les gens à accéder aux produits, aux services et aux soutiens financiers répondant vraiment à leurs besoins.

### Occasions d'épargne et d'accumulation d'actifs permettant de se constituer une sécurité et un patrimoine financier

Quel que soit leur revenu, les personnes peuvent surtout recourir à l'épargne et à leurs avoirs pour se protéger contre les situations d'urgence et se constituer un bien-être et un patrimoine financiers. Sans ces instruments, même les personnes à revenu moyen et élevé sont financièrement vulnérables. Ces actions incluent :

- Encourager et aider les familles à cotiser à un Régime d'épargne-études enregistré et à bénéficier des subventions connexes (Subvention canadienne pour l'épargne-études et Bon d'études canadien) pour l'éducation de leurs enfants;
- encourager et aider les familles à cotiser à un Régime enregistré d'épargne-invalidité pour les personnes handicapées et à bénéficier des subventions connexes (Subvention canadienne et Bon canadien pour l'épargne invalidité) versées dans des

comptes de perfectionnement individuel assorties d'un montant d'épargne équivalent qui permettent aux gens d'économiser pour des études ou une formation, un logement et la création d'une entreprise;

- les comptes d'épargne-retraite incitatifs (comme le comptes d'épargne libre d'impôts).

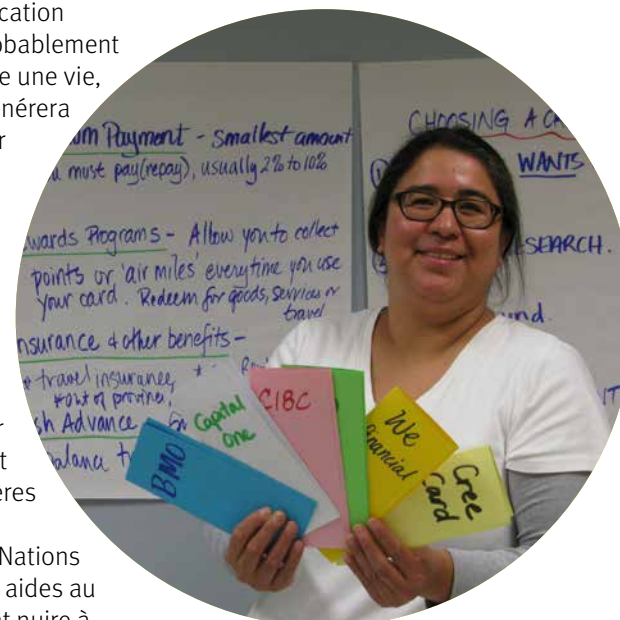
Les économies peuvent aider les familles aux prises avec une urgence météorologique imprévue, la perte d'un emploi ou les frais associés à la maladie. Ces dernières peuvent aussi investir leurs économies afin de générer un revenu ou d'acheter des biens non financiers qui leur permettront de se constituer un revenu pour le futur et de contribuer à leur bien-être et à leur santé générale. À titre d'exemple, investir dans l'éducation postsecondaire permettra probablement d'augmenter les gains de toute une vie, de créer une entreprise qui générera des recettes futures, d'investir dans une bonne maison et d'améliorer ainsi la santé, la sécurité et la bien-être.

Toutes ces actions et le bilan financier positif qu'elles engendreront constituent des moyens importants de renforcer le bien-être financier des personnes, des familles et des communautés des Premières Nations. Malgré tout, ces communautés des Premières Nations n'ont pas souvent accès à ces aides au bien-être financier, ce qui vient nuire à

l'atteinte de leur stabilité et de leur sécurité financière.

Leur capacité à atteindre des buts, qui leur paraissent importants dans la vie (p. ex. étudier, décrocher un emploi, créer une entreprise, trouver un logement décent, garantir une retraite), à eux, à leurs familles et à leurs communautés, s'en trouve affectée.

Les Premières Nations ont identifié leurs besoins en programmes et en services culturellement adaptés pour pouvoir atteindre le bien-être financier des membres de leur communauté et renforcer leur capacité à assurer leur viabilité.<sup>35</sup>





## 4

# Obstacles au bien-être financier



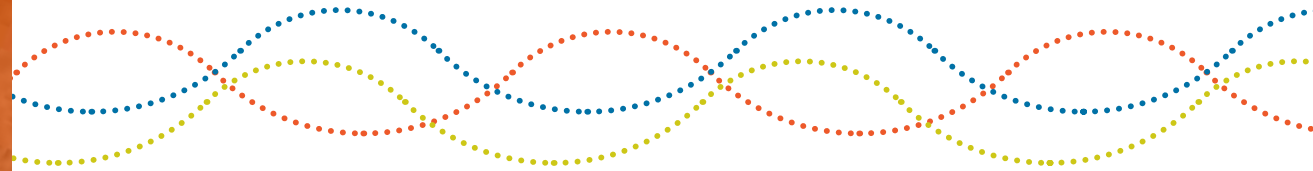
Ces vingt dernières années, dans l'ensemble, les Canadiens ont vu leurs taux d'épargne chuter et la dette des ménages atteindre des niveaux sans précédents :

- Les Canadiens ont le ratio d'endettement des ménages le plus élevé du G-7;<sup>36</sup> pour l'heure, il se chiffre à 175 %;<sup>37</sup>
- actuellement les ménages économisent en moyenne à peine 1,7 % de leur revenu annuel;<sup>38</sup>
- 43 % des Canadiens disent avoir du mal à boucler leurs fins de mois.<sup>39</sup>
- 48 % des Canadiens affirment qu'il leur reste à peine 200 \$ ou moins après avoir payé leurs factures;<sup>40</sup>
- 49 % des Canadiens n'ont pas assez de capitaux pour couvrir leurs besoins essentiels et échapper à la pauvreté au moins pendant trois mois;<sup>41</sup>

Dans ce contexte, les communautés des Premières Nations sont aux prises avec des difficultés supplémentaires lorsqu'elles s'efforcent d'obtenir les ingrédients du bien-être financier nécessaires et de les incorporer dans leur vie.

Au Canada, les peuples des Premières Nations sont confrontés à des inégalités sociales et économiques différentes comparativement à la population canadienne en général. À titre d'exemple, en 2014, le Canada occupait le huitième rang de l'Indice du Développement humain des Nations Unies, mesuré par des indicateurs de connaissances, de longévité des individus et de niveau de vie.<sup>42</sup> Une analyse menée par l'Assemblée des Premières Nations à l'aide d'une méthodologie et d'indicateurs comparables montre que les peuples autochtones du Canada se classeraient au soixante-troisième rang.<sup>43</sup> Ces conclusions soulignent le contraste entre la vie quotidienne des Premières Nations et celle des Canadiens.

Différents types d'obstacles au bien-être financier sont présentés en page 16, dont des obstacles économiques, scolaires, culturels et structurels.



## 4.1 OBSTACLES ÉCONOMIQUES

**Les obstacles économiques incluent la pauvreté, les barrières à l'emploi et le manque d'accès au crédit et aux capitaux.**

**Les peuples des Premières Nations affichent les taux de pauvreté les plus élevés au Canada.** En 2015, le revenu médian après-impôt des membres des Premières Nations âgés de 15 ans et plus s'élevait à 21 253 contre 30 861 \$ pour tous les Canadiens de cette tranche d'âge et 31 144 \$ pour les Canadiens non-autochtones.<sup>44</sup> En 2016, le taux de pauvreté (mesure de faible revenu, après impôt) chez les populations des Premières Nations du Canada atteignait 29,7 % contre 14,2 % pour tous les Canadiens et 13,8 % pour les non-autochtones.<sup>45</sup>

**Ces taux de faible revenu élevés s'expliquent en partie par les difficultés d'obtenir un emploi** et les faibles niveaux de scolarité relevés chez les Premières Nations et les autres populations autochtones. Malgré une amélioration au chapitre de l'emploi, le taux de chômage des membres des Premières Nations âgés de 15 ans et plus s'élevait à 18 % en 2015, contre 7,7 % pour tous les Canadiens du même âge et à 7,4 % pour les non-autochtones.<sup>46</sup>

Chez les populations des Premières Nations, le taux d'emploi est plus élevé (66 %) chez les personnes qui vivent en dehors des réserves que chez les personnes qui vivent dans les réserves (52 %).<sup>47</sup> Le taux de chômage des Premières Nations qui vivent en dehors des réserves atteint 15 % contre 25 % chez les personnes qui vivent dans les réserves.<sup>48</sup> L'écart entre les taux de chômage des populations autochtones et non-autochtones n'a pratiquement pas varié entre les recensement de 2006 et de 2016.<sup>49</sup>

Les membres des communautés des Premières Nations ont également des difficultés à obtenir de petits montants de crédit et de gros montants de capital pour les investir dans des études, des entreprises ou l'achat d'un bien immobilier. En général, avant d'accorder un prêt, les bailleurs de fonds exigent un dossier de crédit solide et des revenus réguliers ou une garantie. Étant donné la nature non conventionnelle des économies dans les réserves, les membres des communautés n'ont pas souvent l'occasion de se constituer un bon dossier de crédit. Les taux de chômage plus élevés des travailleurs autonomes autochtones nuisent à leur capacité d'obtenir un crédit, tout en augmentant leur besoins en capitaux.<sup>50</sup> Et pourtant, « près de 40 des propriétaires

d'entreprises autochtones créent des emplois pour d'autres personnes. »<sup>51</sup>

Pendant longtemps, les prêts bancaires accordés aux particuliers, aux entreprises et aux autochtones ont dépendu de leur capacité à obtenir des garanties des instances gouvernementales. Les gouvernements devaient donc apporter des capitaux à des fonds de prêts aux entreprises autochtones ou offrir des garanties comparables aux créanciers du secteur privé. Les personnes qui avaient des dépôts dans des banques et des coopératives de crédit ne pouvaient obtenir de de prêts à moins de les garantir au moyen de dépôts en espèces. Aucun cautionnement ni aucune assurance n'étaient offerts.<sup>52</sup>

Le problème était attribuable en partie à la Loi sur les Indiens, qui interdisait aux membres des Premières Nations de recourir aux actifs situés dans des réserves en guise de garantie. Selon une perception largement répandue dans le secteur financier, les activités commerciales étaient insuffisantes pour justifier l'investissement en temps et en expertise juridique nécessaire pour comprendre comment faire affaires avec les communautés autochtones.<sup>53</sup> Ce sentiment a commencé à évoluer dans les années 1980, date à laquelle les ressources se sont mises à affluer dans

les communautés des Premières Nations tirées des millions de dollars rattachés aux règlements des revendications territoriales et des droits fonciers issus des traités, aux ententes d'autonomie gouvernementales, aux ententes sur les répercussions et les avantages, aux ententes de partage des ressources, et à d'autres sources de paiements en espèces versées. Vers la fin des années 1980, toutes les grandes banques avaient acquis l'expertise nécessaire relativement à la Loi sur les Indiens et à la prestation de services bancaires dans les réserves et comptaient des unités de services bancaires destinés aux Autochtones dirigées ou défendues par de hauts responsables.

Malgré ces progrès, l'accès aux capitaux reste limité pour les entreprises autochtones et les particuliers, en raison, en partie, des difficultés qu'éprouvent ces derniers à se constituer un patrimoine en achetant une maison - un problème que l'on retrouve dans la quasi-totalité des communautés autochtones, sauf celles qui ont un marché interne assez étendu. Les pratiques courantes des systèmes d'évaluation du crédit, lesquels sont incapables de rendre compte des attitudes non conventionnelles vis-à-vis le revenu et les dépenses qui font partie du mode de vie dans les communautés autochtones, viennent aggraver ces difficultés.<sup>54</sup>

## 4.2 OBSTACLES À L'ÉDUCATION

**Les obstacles à l'éducation comprennent le manque d'éducation formelle, ainsi que le perfectionnement limité des compétences en lecture, en écriture, en calcul et en raisonnement critique, toutes essentielles à la littératie et aux capacités financières.**

**Le niveau de scolarité est plus faible chez les populations autochtones du Canada que chez les non-autochtones.**

D'après Statistique Canada, en 2016, près de 10 autochtones âgés de 25 à 64 ans avaient obtenu un diplôme d'études secondaires ou une attestation d'équivalence contre 86 % de Canadiens. Selon les données du Recensement de 2016, les autochtones ne vivant pas dans une réserve étaient plus susceptibles d'être titulaires d'un diplôme d'études postsecondaires que ceux vivant dans une réserve. Par exemple, 11,4 % des membres des autochtones de 25 à 64 ans des Premières Nations ayant le statut d'Indien inscrit et ne vivant pas dans une réserve étaient titulaires d'un baccalauréat ou d'un grade supérieur en 2016, comparativement à 5,4 % de ceux qui vivaient dans une réserve.<sup>55</sup>

Les obstacles notables à l'acquisition de connaissances et compétences sont donc beaucoup plus courants chez les populations autochtones et ont un effet direct sur l'emploi et les autres activités rémunératrices. Parmi ces obstacles, mentionnons notamment les faibles compétences en littératie et en numératie, des conditions préalables fondamentales pour la littératie et les capacités financières. Dans son analyse du Programme pour l'évaluation internationale des compétences des adultes de 2013, Statistique Canada signale qu'« une plus grande proportion de la population autochtone (24 %) se classe au niveau 1 ou inférieur [le niveau de littératie le plus faible], par rapport à la population non autochtone (16 %). » Les scores en numératie suivent une tendance similaire puisque « 35 % de la population autochtone au Canada affichent des scores au niveau 1 ou à un niveau inférieur, comparativement à une proportion de 22 % pour la population non autochtone. »<sup>56</sup>

De nombreux membres des Premières Nations risquent donc d'avoir des difficultés à intégrer d'importants concepts de littératie financière à leur environnement linguistique et culturel et à leur quotidien. Ils risquent aussi de ne pas avoir les compétences nécessaires en numératie et en littératie financières pour prendre des décisions financières dans leur vie sans une aide externe.

Fait encourageant, toutefois, on observe une forte hausse des niveaux de scolarité chez les autochtones, depuis quelques années. Quant aux femmes autochtones titulaires d'un baccalauréat, elles gagnent plus que leurs homologues non-autochtones ayant le même niveau d'études.<sup>57</sup> Ces résultats soulignent l'importance de l'éducation pour réduire le fossé qui sépare les autochtones et les non autochtones canadiens sur le plan de l'emploi et de la rémunération.





## 4.3 OBSTACLES SYSTÉMIQUES

**Le malaise et la méfiance à l'égard des services des grandes banques peuvent représenter un problème majeur** pour les communautés des Premières Nations. Les consommateurs à faible revenu se sentent souvent mal accueillis dans les grandes banques et éprouvent des difficultés avec leurs opérations, lesquelles n'affectent pas les consommateurs à revenu moyen et élevé de la même façon. Mentionnons à ce titre les frais encourus pour aller à la banque et en revenir, les heures d'ouverture des succursales, le manque de dignité et de respect affiché par les employés de banque de première ligne à leur égard, et les produits et services destinés à combler les besoins des clients à revenu moyen et élevé et non ceux aux faibles revenus.<sup>58</sup> De nombreux autochtones ne possèdent pas non plus les documents d'identification avec photo émis par le gouvernement et nécessaires pour ouvrir un compte. Cet obstacle majeur est encore plus marqué dans les régions rurales et éloignées où l'obtention d'une pièce d'identité demandée peut s'avérer plus difficile sur le plan logistique et exiger davantage de frais qu'en milieu urbain.

**Les expériences de la colonisation des populations des Premières Nations par des personnes et des institutions non-autochtones risquent d'aggraver ces problèmes.** Ce passé se traduit souvent par un manque de confiance généralisé envers des institutions perçues comme étant de « Blancs », intimidantes et inhospitalières.<sup>59</sup> D'ailleurs, les consommateurs des Premières Nations

peuvent juger préférable de recourir aux prestataires de services financiers marginaux, comme les prêteurs sur salaire, les prêteurs sur gage et les services d'encaissement de chèques. En règle générale, les services marginaux présentent moins d'obstacles et sont souvent offerts de manière moins stigmatisante aux consommateurs vulnérables, ce qui les rend plus attrayants malgré le prélèvement de frais de service et d'intérêts qui dépassent largement 100 % sur certains produits de crédit.<sup>60</sup>

**La prévalence des membres peu ou pas bancarisés est élevée dans les communautés des Premières Nations,** en raison des problèmes susmentionnés. Les membres des Premières Nations et d'autres groupes autochtones sont plus susceptibles d'être peu (titulaires d'un compte non utilisé) ou pas bancarisés (sans compte de dépôt courant) par rapport aux autres Canadiens. Au pays, le taux des autochtones non bancarisés oscillerait entre 4,2 %<sup>61</sup> et 15 %<sup>62</sup> contre 0 à 1 % pour les Canadiens.<sup>63</sup> Le nombre de personnes peu bancarisées (titulaires d'un compte bancaire qu'elles n'utilisent pas) est probablement plus important, bien que l'on dispose de peu de statistiques solides à ce sujet. Les personnes peu ou pas bancarisées sont plus susceptibles de dépendre d'autres services plus coûteux ou de s'en passer tout simplement.

**Les problèmes d'accès à des produits et services financiers sûrs et abordables empêchent les gens de participer pleinement à l'économie dominante.** Ils ne permettent pas non plus aux gens d'accéder aux aides et aux produits d'épargne et d'investissement nécessaires pour se constituer des économies d'urgence à court terme et un patrimoine pour l'avenir (p. ex., REEE, REEI, CELI, REER et autres régimes d'épargne incitatifs, dont certains sont très intéressants). La plupart des grandes institutions financières canadiennes ont bien compris la nécessité de resserrer les liens de confiance avec les communautés des Premières Nations et accordent une plus grande importance à cette tâche en travaillant avec les dirigeants des communautés autochtones et les jeunes leaders autochtones qui manifestent de l'intérêt pour les finances et l'entrepreneuriat.<sup>64</sup>

**L'accès physique aux services des grandes institutions bancaires est difficile dans de nombreuses communautés rurales et éloignées.** Parmi les personnes tenues d'ouvrir un compte en banque en personne (conformément à la loi), celles qui vivent dans des communautés éloignées risquent de trouver prohibitif de se rendre à une banque dans ce but. Une fois leur compte bancaire ouvert, les gens peuvent effectuer leurs opérations bancaires personnelles à distance, grâce à l'électronique, ce qui peut s'avérer problématique dans de nombreuses communautés rurales et

éloignées où l'accès à Internet est limité, voire inexistant, et où les personnes n'ont pas nécessairement accès à un ordinateur sûr pour ce faire.

Environ un tiers de la population des Premières Nations vivant dans des réserves habite dans 200 communautés considérées comme étant éloignées. Ces communautés ne jouissent pas de liaisons routières continues avec une agglomération offrant des services financiers ou, dans la moitié des cas, n'ont aucune liaison routière de quelque nature que ce soit avec de tels centres.<sup>65</sup> Dans ces communautés, de nombreux résidents sont tributaires des produits et services financiers offerts par le réseau des magasins *Northern*, qui propose des services financiers sans frais y compris guichets automatiques, encaissement de chèques et cartes Link. Dans certaines communautés, les magasins *Northern* sont parfois les seuls endroits qui acceptent d'encaisser les chèques du gouvernement. S'ils comblent un besoin critique dans les communautés nordiques, ces services s'avèrent néanmoins coûteux comparativement aux produits financiers traditionnels.

Les réserves des Premières Nations situées dans le sud sont plus susceptibles d'être à courte distance en voiture d'une grande institution financière, ce qui rend l'accès physique plus facile que dans le nord, mais l'abondance de services financiers marginaux y est aussi proportionnellement plus élevée.

**S'ils ont facilité l'accès au crédit à beaucoup de monde, les produits et services rendus possibles grâce à la technologie en ont également laissé d'autres à la traîne.**

Les progrès technologiques ont augmenté l'accès et diminué les coûts de crédit de nombreux clients qui passaient à travers les mailles des systèmes d'évaluation de la solvabilité traditionnels, mais ils ont aussi réduit l'accès et augmenté les coûts du crédit de ceux et celles qui n'en ont pas — dont de nombreux autochtones.<sup>66</sup>

En plus de la hausse des coûts du crédit imposée aux clients atypiques, l'éventail d'acteurs et de produits financiers de plus en plus complexes obligent les consommateurs à prendre plus de décisions concernant les frais, les taux d'intérêts, les options, l'assurance, les possibilités d'emprunts, les instruments d'investissement, etc. Cette complexité accrue et le vocabulaire financier spécialisé qui y est associé peut entraîner un retard chez beaucoup de gens car ils n'ont pas les connaissances financières nécessaires pour comprendre les choix qui s'offrent à eux ou obtenir l'aide financière dont ils ont besoin pour s'y retrouver dans cette palette de choix complexes et sélectionner l'option qui leur convient le mieux.

Les communautés rurales et éloignées ont été durement touchées par le retrait des succursales dans leurs communautés et l'adoption escomptée des services bancaires en ligne et par téléphone par leurs clients. Jusqu'aux années 1980, date à laquelle les grandes banques ont

commencé à réduire leurs réseaux de succursales rurales, les communautés éloignées et à la conjoncture économique atypique avaient encore accès aux services bancaires en personne et à des directeurs locaux responsables, lesquels accordaient des prêts selon la personnalité de l'emprunteur. La foi en une conception et une confiance locales correspondait davantage aux valeurs et aux besoins autochtones, mais a depuis lors été remplacée par un processus de décision automatique basé sur des formules et des algorithmes financiers — d'où l'impossibilité, pour de nombreux membres et communautés des Premières Nations, d'avoir accès au crédit et aux capitaux dont ils ont besoin.<sup>67</sup> Le virage vers les services bancaires électroniques dresse en outre un obstacle majeur pour les membres des communautés des Premières Nations qui ne connaissent pas l'informatique, ne possèdent pas d'ordinateur personnel ou n'ont pas accès à un ordinateur sûr pour leurs opérations bancaires.

En l'absence d'institutions de services financiers traditionnels, recourir aux prestataires d'autres services financiers, souvent prédateurs, (p. ex., ceux qui offrent des services de prêts sur salaire, de prêts de titre pour voiture et d'encaissement de chèques) demeure souvent leur seule et unique option.

Les épiceries, dépanneurs, postes d'essence et autres petits commerces situés dans une réserve ou à proximité encaissent régulièrement des chèques et proposent du crédit en échange de frais qui

varient, allant de minimes à exorbitants. En l'absence de services financiers ordinaires abordables dans leurs communautés, de nombreuses administrations des Premières Nations interviennent et proposent aux employés ou aux membres de leur communauté des services d'encaissement de chèques à des taux d'intérêt faibles ou nuls et moyennant des frais modiques ou des prêts sur salaire.<sup>68</sup>

Selon une enquête menée par l'Agence de la consommation en matière financière du Canada, les résidents du nord, en particulier, ont été presque deux fois plus susceptibles, en tant que répondants, d'utiliser un service d'encaissement de chèques en magasin (13 % comparativement à 7 %).<sup>69</sup> Ils ont aussi été plus enclins à recourir au service de prêt sur salaire offert dans les commerces l'an dernier (7 % comparativement à 2 % pour l'ensemble des Canadiens), mais moins enclins à reconnaître payer de faibles frais de services bancaires (p. ex., moins de 10 ou 15 \$ par mois pour les comptes bancaires, frais d'utilisation des guichets automatiques compris).<sup>70</sup>

Beaucoup de gens éprouvent des difficultés à remplir leur déclaration d'impôt et à bénéficier des prestations de revenu qui leur permettraient de gérer les coûts élevés du logement, de la nourriture et des services publics. En 2012-13, le taux de dépendance à l'aide sociale dans les réserves était de 34 %.<sup>71</sup> Bien que l'on ne dispose pas de statistiques récentes, ces chiffres donnent à penser que le pourcentage de personnes et de familles

vivant dans les réserves susceptibles d'avoir droit à d'autres prestations et crédits d'impôts provinciaux et fédéraux est comparable. Mais ces dernières ignorent probablement l'existence de ces prestations ou le moyen d'y accéder.

L'une des principales façon d'en bénéficier consiste à produire une déclaration d'impôt; or, comme la plupart des membres des Premières Nations ne le font pas, ils passent à côté d'importantes sources de revenu supplémentaires. Bon nombre de gens rencontrent aussi des obstacles à l'accès aux prestations versées par d'autres moyens. Parmi ces obstacles, mentionnons notamment la langue, les faibles compétences en littératie et en numératie, les coûts encourus pour réunir les documents nécessaires et l'obligation de se déplacer pour déposer une demande en personne. Ces défis ont un effet cumulatif, puisque bon nombre de personnes et de familles des Premières Nations :

- Touchent un faible revenu et ont de la difficulté à joindre les deux bouts;
- ratent l'occasion d'accroître rapidement leurs revenus en jouissant de prestations et de crédits;
- manquent de ressources pour économiser et investir dans leur avenir -- grâce à l'éducation, à l'entrepreneuriat et à d'autres biens leur permettant d'améliorer leur sort.

# 5

## Renforcer le bien-être financier

---

Depuis 2010, les gouvernements autochtones et non autochtones ainsi que les acteurs de la société civile accordent une attention croissante au renforcement du bien-être financier des Canadiens, y compris des membres des Premières Nations et des autres communautés autochtones. Les sous rubriques suivantes décrivent une multitude d'initiatives entreprises ou en cours de préparation visant à renforcer le bien-être financier des populations autochtones du Canada. Nous avons tenté d'être aussi complets que possible, mais nous nous excusons auprès de ceux et celles dont nous n'avons pas mentionné les travaux importants ici.



## 5.1 RENFORCEMENT DE L'AUTONODÉTERMINATION, DES COMMUNAUTÉS ET DES INSTITUTIONS

Les populations autochtones forgent de nouveaux liens avec les gouvernements, le secteur privé, les ONG et les Canadiens dans le cadre de la Réconciliation. Le nombre de diplômés des collèges et des universités est en hausse, ce qui a un impact positif sur la capacité des communautés des Premières Nations, des Inuits et des Métis à passer de la pauvreté à la prospérité. S'il existe encore des écarts importants sur le plan économique, social et de la santé par rapport aux Canadiens non-autochtones, manifestement, les stratégies axées sur les points forts permettent aux communautés de guérir et de prospérer. Des organisations autochtones comme AFOA Canada contribuent à consolider la gestion et la gouvernance des communautés et, partant, à renforcer les capacités financières et administratives des institutions autochtones.

En 2016, AFOA Canada a conçu un cours de formation à la planification de la retraite des autochtones abordant les priorités relevées dans son évaluation des besoins (tout en reconnaissant que la retraite se prépare dès la naissance), ainsi que celles de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) et de l'Agence de la consommation en matière financière du Canada. (ACFC). Ce cours, qui a d'abord été donné lors d'un atelier organisé la veille du Congrès national d'AFOA Canada 2016, est désormais offert aux particuliers et aux directeurs financiers. Une version vidéo modulaire rattachée à ce cours<sup>72</sup> est également disponible sur la chaîne Youtube d'AFOA Canada YouTube en français et en anglais; elle a déjà été visualisée 2 184 fois à ce jour.



## 5.2 ÉVALUATION DES BESOINS DES AUTOCHTONES EN MATIÈRE DE BIEN-ÊTRE FINANCIER

Les besoins en bien-être financier des populations autochtones du Canada sont très divers et varient selon la culture, le niveau d'études, la situation économique, l'étape de la vie et le milieu familial et communautaire de chaque individu. Comme indiqué plus haut, de nombreux autochtones canadiens rencontrent des obstacles majeurs lorsqu'ils tentent d'accéder aux renseignements, aux produits, aux solutions et aux services financiers appropriés. En revanche, des membres et des communautés autochtones ont pu se constituer un patrimoine grâce à l'exploitation d'un commerce, d'une entreprise, de règlements de revendication territoriales, de jeux et de ressources naturelles. D'où l'importance de disposer de programmes, de produits, de services et de conseils pour répondre à l'ensemble des besoins.

Il reste encore du travail à faire pour saisir pleinement la diversité des besoins en bien-être financier des communautés des Premières Nations et des autres groupes autochtones au Canada, mais certains travaux commencent déjà à jeter un éclairage sur ces questions.<sup>73</sup> Sous l'influence du Groupe de travail fédéral sur la littératie financière de 2010 et de la Stratégie nationale pour la littératie financière, *Compte sur moi, Canada*, qui en est découlée,<sup>74</sup> certains travaux se sont tout particulièrement intéressés à la littératie financière. Des évaluations générales des attitudes financières et des

programmes fédéraux pertinents ont également été menées et soulignent les solutions importantes visant à renforcer le bien-être financier des autochtones. Certains faits saillants de ces travaux de recherche sont présentés aux pages 22-24. Il ne s'agit pas d'une analyse exhaustive, mais d'une première étape visant à partager et à mettre à profit certaines solutions clés déjà relevées :

**Selon l'Enquête canadienne sur les capacités financières de 2009 (ECCF), les populations autochtones au Canada ont des connaissances et des compétences financières plus limitées que le Canadien moyen dans certains domaines, mais pas tous.** Dans le cadre des efforts déployés pour vérifier et renforcer la littératie financière des Canadiens, le gouvernement fédéral mène régulièrement une ECCF. Cette enquête inclut les autochtones vivant en dehors d'une réserve, mais pas les membres des Premières Nations vivant dans une réserve. Selon l'ECCF de 2009, les populations autochtones auraient intérêt à s'améliorer dans les domaines suivants : joindre les deux bouts, choisir des produits et se tenir au courant.<sup>75</sup>

**En 2010, le Forum des ministres responsables du développement du Nord a décidé d'accorder la priorité aux jeunes entrepreneurs autochtones et entrepris une analyse documentaire et une enquête nationale afin de**

**cerner les domaines où ils avaient besoin d'une aide supplémentaire.**

Leurs conclusions ont permis d'identifier les domaines suivants :<sup>76</sup>

- L'éducation, la formation et l'expérience professionnelle;
- le financement aux entreprises;
- les renseignements commerciaux;
- le mentorat;
- le réseautage au sein des communautés;
- le soutien communautaire à l'entrepreneuriat.

Le nombre d'entrepreneurs autochtones augmente et présente des occasions uniques pour l'éducation financière axée sur les autochtones et la mobilisation de capitaux destinés à aider les entrepreneurs à se constituer un bien être financier. Selon le Recensement de 2016, 54 255 autochtones au Canada se déclaraient travailleurs autonomes,<sup>77</sup> comparativement à 43 305 en 2011.<sup>78</sup> Quarante-et-un % (22 455) d'entre eux étaient membres des Premières Nations.<sup>79</sup> De plus, « près de trois entrepreneurs autochtones sur 10 prévoient que leur croissance profiterait d'un accès à des capitaux ou à des fonds propres (31 %) et à un financement (29 %). »<sup>80</sup>

**D'après les conclusions de l'ECCF de 2014, près de la moitié des autochtones vivant en dehors d'une réserve éprouvent des difficultés à régler leurs factures et à effectuer des paiements.** Ce constat témoigne probablement du niveau de scolarité et de l'âge relativement jeune de cette population, une situation exacerbée par des facteurs sociaux et environnementaux propres aux autochtones canadiens, dont des niveaux de chômage plus élevés, des différences culturelles (p. ex., langues, économies non monétaires) et des obstacles structurels à l'inclusion financière (comme l'éloignement, l'absence d'accès aux services financiers) et la littératie financière propre aux populations autochtones.<sup>81</sup>

**Selon l'ECCF de 2014, 35 % des autochtones vivant en dehors d'une réserve ont un budget (contre 46 % des Canadiens) et 95 % d'entre eux affirment qu'ils le respectent toujours ou habituellement.**<sup>82</sup> En outre, 49 % des autochtones déclaraient vérifier le solde de leurs comptes chaque semaine, un résultat similaire à celui des Canadiens (50 %).<sup>83</sup> Par ailleurs, la dette contractée par carte de crédit était le type de dette le plus courant chez les autochtones vivant hors réserve – 41 % contre 35 % pour une dette hypothécaire partiellement rentable et 17 % pour les marges de crédit, dont le taux d'intérêt est généralement moins élevé.<sup>84</sup>

**Les communautés des Premières Nations de partout au Canada qui ne produisent pas de déclaration d'impôts risquent de passer à côté de plus de 100 millions \$ seulement en allocations canadiennes pour enfants et autres revenus.**<sup>85</sup> L'allocation canadienne pour enfants est versée aux familles d'enfants âgés de moins de 18 ans; la prestation annuelle maximale s'élève à 6 639 \$ par enfant de moins de 6 ans et à 5 602 \$ par enfant de moins de 17 ans. Ces montants commencent à baisser lorsque le revenu familial net rajusté dépasse 31 120 \$. Le taux de soumission de déclarations d'impôt des communautés des Premières Nations vivant en réserve est estimé à un peu plus de 75 % en moyenne, même s'ils varient considérablement d'une communauté à une autre.<sup>86</sup> Les familles sont donc nombreuses à passer à côté d'importantes prestations de revenu auxquelles elles ont droit. Les familles à faible revenu ou touchées par le chômage ont souvent besoin d'information sur le crédit d'impôt, les autres prestations de revenu, voire d'aide pour y accéder grâce aux déclarations d'impôt ou au dépôt de demandes. Les principales prestations comprennent, entre autres, l'assurance emploi, l'aide sociale, la sécurité vieillesse et le supplément de revenu garanti pour personnes âgées, le crédit d'impôt pour

personnes handicapées et les prestations en cas d'invalidité, ainsi que l'allocation canadienne pour enfants. Le gouvernement fédéral a redoublé d'efforts pour encourager les ménages des Premières Nations à demander leurs prestations, mais a besoin d'autres stratégies pour aider ces ménages et d'autres groupes à surmonter les obstacles auxquels ils font face.

**Qui plus est, les familles autochtones vivant hors réserve épargnent moins d'argent en prévision des études postsecondaire de leurs enfants (50 %) que les Canadiens (71 %).**<sup>87</sup> Ce constat peut s'expliquer par des priorités concurrentes et des pressions sur les budgets limités des ménages. Cela dit, 64 % des autochtones affirmant économiser en prévision des études de leurs enfants adoptent un Régime enregistré d'épargne-études (RESP),<sup>88</sup> qui leur permet de profiter de généreuses subventions fédérales à l'éducation et d'incitatifs à l'épargne.

**Le REEE offre une occasion remarquable, quoiqu'encore sous-exploitée, d'aider plus de familles autochtones à épargner pour la poursuite des études post-secondaires de leurs enfants et à les épauler.** Le REEE est un compte enregistré d'épargne-

études du gouvernement fédéral qui permet aux parents d'épargner à l'abri de l'impôt pour les études post-secondaires de leur enfant. Le Bon d'études canadien (BEC), qui s'y rattache, est une somme que le gouvernement fédéral verse à titre de contribution à l'ouverture d'un REEE et qui peut atteindre 2 000 \$ pour les enfants des familles à faible revenu nés après le 1er janvier 2004. Les populations autochtones constituent la tranche de la population canadienne la plus jeune et celle qui augmente le plus rapidement;<sup>89</sup> néanmoins, leur taux d'achèvement des études postsecondaires sont plus faibles que les autres Canadiens. Certaines données montrent que les finances constituent le principal obstacle.<sup>90</sup> On estime que 200 000 enfants autochtones ont droit au BEC,<sup>91</sup> qui permettrait de régler ce problème, mais très peu en bénéficient. En 2017, seuls 36,5 % de tous les enfants admissibles au BEC au Canada s'en étaient servi.<sup>92</sup> Il s'agit là d'une occasion ratée : selon une étude menée aux États-Unis, en effet, les enfants de familles à revenu faible et modéré ayant ne serait-ce que 500 \$ dans leur compte d'épargne-études sont trois fois plus susceptibles de suivre des études post-secondaires et quatre fois plus susceptibles d'obtenir un diplôme que leurs homologues n'en ayant pas.<sup>93</sup> Une étude que l'on doit à l'Association

nationale des centres d'amitié estime que le manque de connaissances sur le BEC noté chez la plupart des autochtones est le principal obstacle à son adoption.<sup>94</sup>

**Dans l'ensemble, selon l'ECCF de 2014, 66 % des Canadiens qui n'étaient pas à la retraite se préparaient financièrement à cette étape de la vie, alors que les Canadiens d'origine autochtone vivant hors réserve étaient moins nombreux (45 %) à le faire.**<sup>95</sup> Tout un chacun doit être au fait de la planification de la retraite s'il veut assurer son bien-être financier plus tard dans la vie, surtout s'il a des ressources financières limitées. Les répercussions financières et juridiques de la vie en réserve et hors réserve peuvent s'avérer très complexes pour les populations des Premières Nations. De surcroît, bon nombre de gens ont de la difficulté à saisir la complexité croissante des produits et services financiers, et des régimes de retraite et des programmes d'impôt et de prestation gouvernementaux connexes. Or, l'éducation financière peut les aider à comprendre comment les allocations du gouvernement, les régimes de retraite d'employeurs, les revenus d'emploi, les placements et l'épargne des particuliers s'inscrivent tous dans l'ensemble de leurs revenus de retraite.



**AFOA Canada a mené une étude internationale exhaustive sur les programmes et les travaux de recherche consacrés à la littératie financière des autochtones et, sur la base de ses conclusions, a formulé les recommandations suivantes au Canada :<sup>96</sup>**

**Élaborer du matériel pédagogique adapté à la culture afin de combler les lacunes relevées dans les cinq domaines de littératie financière,<sup>97</sup>** à commencer par celles qualifiées de plus grandes priorités pour les enfants, les jeunes, les adultes et les aînés. Voir la Figure 2 sur la page 25 pour connaître les priorités en matière de littératie financière au cours des quatre étapes du cycle de vie.

**Élaborer du matériel pédagogique adapté à la culture pour satisfaire le besoin d'information concernant les événements majeurs de la vie,** à commencer par ceux qualifiés de grandes priorités :

- retraite;
- possession d'une maison;
- perte d'emploi;
- épargne pour payer les études futures.

**Mener des recherches plus exhaustives et ciblées sur les besoins en littératie financière des groupes suivants :**

- enfants, jeunes et aînés;
- Métis et Inuits;
- populations autochtones vivant dans des communautés Métis et Inuits, situées dans des régions rurales et éloignées;
- populations autochtones des différentes provinces et territoires;
- employés autochtones au chômage, travailleurs à temps partiel ou saisonniers.

**En 2015, AFOA Canada a entrepris une nouvelle enquête nationale sur les besoins en littératie financière des autochtones au Canada et conçu un cadre de littératie financière qui a identifié quatre priorités** touchant à l'information et l'éducation financière :<sup>98</sup>

- retraite;
- possession d'une maison;
- perte d'emploi;
- épargne pour payer les études futures.

Ces conclusions sont conformes aux priorités en matière d'éducation financière définies par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)<sup>99</sup> et par l'Agence de la consommation en matière financière du

Canada (ACFC) dans sa Stratégie nationale pour la littératie financière – Compte sur moi, Canada.<sup>100</sup> Cette stratégie encourage les secteurs public, privé et à but non lucratif à renforcer la littératie financière des Canadiens et à les responsabiliser pour atteindre les objectifs suivants : gérer son argent et ses dettes judicieusement, planifier et épargner pour l'avenir, prévenir la fraude ainsi que l'exploitation financière et s'en protéger.

**En 2015, à l'aide de la Fondation Trillium de l'Ontario, Prospérité Canada et AFOA Canada ont également lancé le Projet sur le bien-être financier des Premières Nations,** un partenariat de trois ans avec quatre communautés des Premières Nations visant à mettre sur pied des programmes pour contribuer au bien-être financier des membres des communautés.

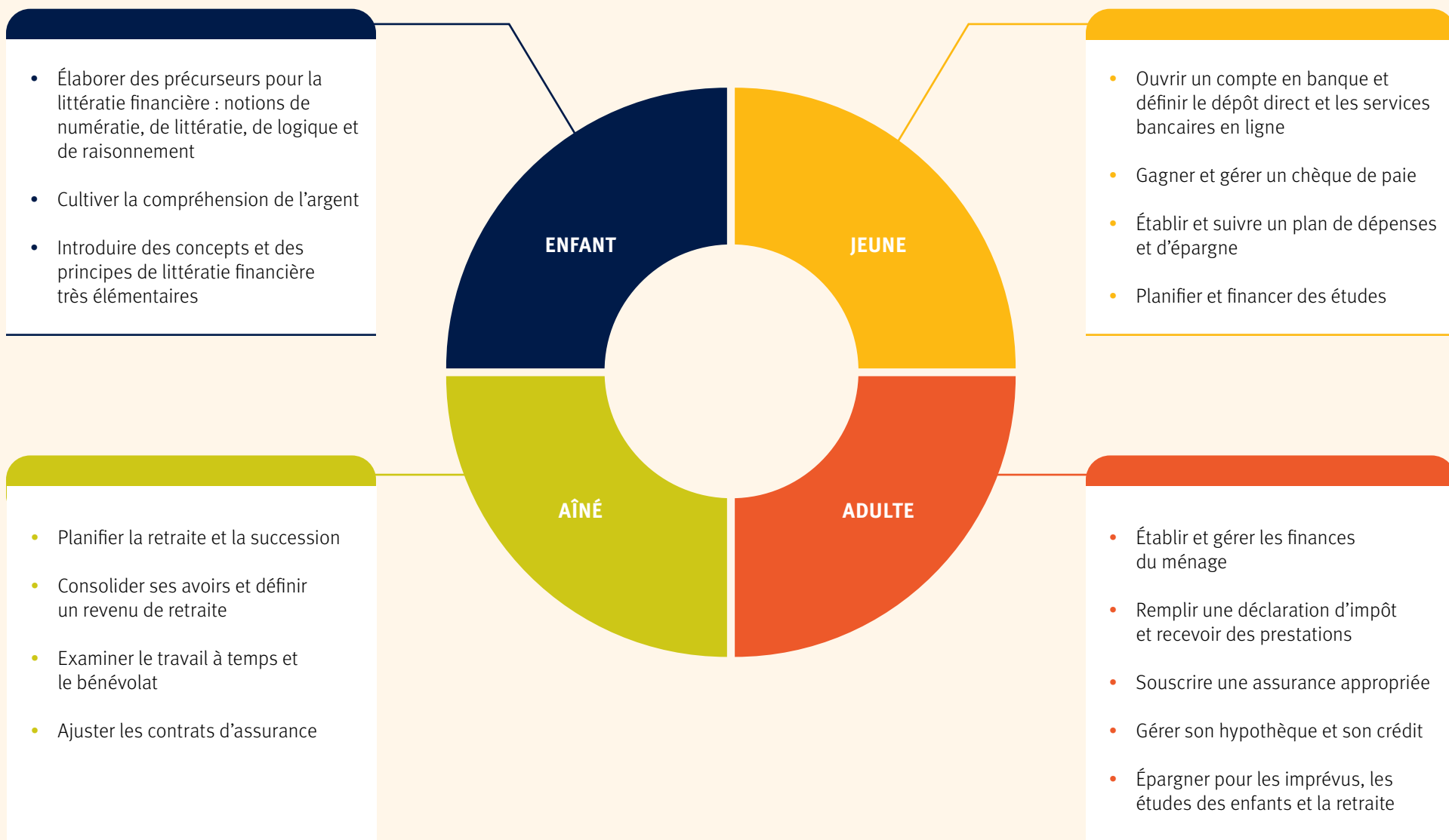
Ensemble, nous avons élaboré et mis sur pied des projets pilotes de programmes de littératie financière et de production de déclarations d'impôt à l'échelle locale, et, au cours de la dernière année du projet, employé les connaissances, les programmes et les ressources acquises pour former au bien-être financier les chefs de 12 autres communautés des Premières Nations. Ces outils et ces ressources ont été gratuitement mises en ligne et sont à la disposition de toutes les communautés des Premières Nations

intéressées à proposer ce genre de programmes dans leurs communautés.<sup>101</sup>

**En 2018, l'Agence de consommation en matière financière du Canada a annoncé la mise sur pied du Groupe de travail sur la littératie financière pour les autochtones pour aider à répondre aux besoins en matière de littératie financière des peuples des Premières Nations, des Inuits et des Métis.<sup>102</sup>** Le Groupe de travail est constitué de dirigeants représentant un large éventail d'organisations autochtones et non autochtones. Il a pour mandat de développer des projets de littératie financière en collaboration avec les peuples autochtones et qui aident ces derniers. Le Groupe de travail mettra l'accent sur l'échange d'information liée à la littératie financière des autochtones, l'établissement de partenariats collaboratifs en vue de développer des programmes et de les mener à bien ainsi que la détermination des lacunes pouvant être comblées en effectuant des recherches.



FIGURE 2 : Priorités en matière de bien-être financier tout au long du cycle de vie



## 5.3 MISE À PROFIT DES PRATIQUES PROMETTEUSES ET EXEMPLAIRES

AFOA Canada a mené une étude sur la littératie financière des autochtones en 2013.<sup>103</sup> Cette analyse de 72 études sur la littératie financière des autochtones et de 50 programmes offerts dans quatre pays, axée sur le cycle de vie et l'application d'un cadre de pratiques prometteuses a abouti aux conclusions suivantes :

- **D'autres recherches s'imposent pour établir une base de connaissances sur la littératie financière des autochtones** et combler le manque de connaissances.
- **Investir dans les programmes d'intervention précoce et d'instruction financière des écoles**, car les populations autochtones sont habituellement beaucoup plus jeunes que la population générale et profiteraient ainsi tout particulièrement d'un apprentissage précoce.<sup>104</sup>
- **Une solide éducation financière tout au long du cycle de vie peut profiter aux personnes, aux communautés et aux pays**, d'autant que la majorité des populations autochtones vivent dans des conditions économiques défavorables.

Ces travaux de recherche ont permis de cerner cinq pratiques prometteuses précises, en tirant parti des expériences acquises dans les quatre pays étudiés. Les cinq pratiques prometteuses qui suivent ont été complétées par les conclusions des travaux de recherche

et des consultations menés en 2015 par Prospérité Canada auprès des organisations proposant des programmes de littératie financière aux personnes et aux communautés autochtones au Canada.<sup>105</sup>

### 1. Encourager l'engagement, l'appropriation et la participation des communautés

**De nombreux éléments probants étayent l'engagement, l'appropriation et la participation des communautés.** Le modèle communautaire est une réponse à la colonisation et permet à chaque communauté de mettre sur pied des programmes sûrs et culturellement adaptés à leurs propres besoins et à priorités. À titre d'exemple, les programmes de formation des formateurs, qui permettent aux communautés locales d'adapter et de proposer leurs propres programmes et de favoriser les processus de décolonisation, renforcent leurs capacités communautaires, réduisent les coûts et contribuent à leur viabilité.<sup>106</sup>

**Encourager les communautés à explorer, à concevoir et à mettre sur pied des programmes et des documents connexes contribue à en assurer la réussite et la viabilité.** Les programmes donnent de meilleurs résultats dès lors qu'ils tiennent compte des besoins locaux et proposent des solutions locales. Un moyen de s'assurer du succès d'un programme consiste à

permettre à la communauté locale d'instaurer ses propres mesures de réussite, à l'aide d'un éventail de mesures concrètes.<sup>107</sup> La communauté doit évidemment avoir un intérêt particulier pour le programme. D'ailleurs, selon des travaux de recherche menés par la Banque mondiale, les programmes conçus par les communautés sont plus susceptibles d'être couronnés de succès.<sup>108</sup>

**Veiller à ce que ces programmes soient offerts par des membres des communautés ou en partenariat avec une institution locale contribue aussi à préserver son aspect communautaire.** Le manque de confiance des populations autochtones à l'égard des grandes institutions et autres prestataires de services financiers est bien documenté et exige que les programmes soient davantage dispensés par des personnes et des organisations jugées dignes de confiance.<sup>109</sup> Les communautés peuvent former des partenariats avec des organisations extérieures ou apporter elles-mêmes un soutien financier pour augmenter la participation aux programmes, relever le niveau de confort des participants et faciliter ainsi l'apprentissage. L'implication de membres des communautés respectés et dignes de confiance permet également de contribuer à la réussite des programmes, tout comme l'adaptation des modèles, du contenu et de l'offre de programmes de bien-être financier conventionnels afin de les

aligner sur les besoins des communautés autochtones.<sup>110</sup> Les programmes et la formation doivent en outre être proposés là où les gens se sentent chez eux et à l'aise.<sup>111</sup>

### 2. Veiller à la pertinence, à l'adaptation culturelle et à la sécurisation des programmes

**Les personnes et les communautés autochtones ont toutes des cultures, des valeurs et des croyances différentes, d'où l'importance de concevoir des programmes de bien-être financier respectant et prenant en compte la culture.** Ce faisant, les populations autochtones seront plus enclines à s'intéresser à des programmes soutenant leur culture tout en fournissant une éducation financière pratique et de l'aide en ce sens. Les organisations peuvent employer différentes stratégies en guise de respect à l'égard des cultures autochtones.

**Pour être adaptés culturellement, les programmes doivent prendre en considération les différences entre les caractéristiques culturelles des étudiants venant d'horizons différents.** Les populations autochtones ont toutes leurs propres histoires, cultures, croyances, pratiques, langues, etc. Pour que les communautés s'en servent, les programmes et les documents qui s'y rattachent doivent tous être dignes d'intérêt, rendre hommage à leurs histoires, à leurs traditions et à leurs



cultures de façons créatives. Dans leurs rétroactions, les organisations qui dispensent des programmes d'éducation financière à des particuliers et à des communautés autochtones insistent toujours sur le fait que le renforcement de la littératie financière des autochtones ne saurait reposer sur une stratégie unique.<sup>112</sup> La diversité des populations et des communautés autochtones nécessite plutôt des stratégies de bien-être financier personnalisées qui mettent en exergue les différentes cultures des populations des Premières Nations, des Inuits et des Métis et traduisent leurs contextes géographiques, démographiques et socioéconomiques propres.

Des pratiques respectueuses des réalités culturelles permettent d'améliorer la confiance, l'accès et la prestation des programmes aux populations autochtones. La sécurisation culturelle est un résultat que ceux qui en ont bénéficié ont ressenti et décrit : ils se sentent sécurisés et remarquent la mobilisation respectueuse qui les aide à trouver leur voie vers le mieux-être. Un programme de bien-être financier réussi et sécuritaire culturellement favorise et soutient l'image que les participants se font d'eux, de la famille, de la communauté et de la culture. La sécurisation culturelle s'obtient dès lors que des institutions et des organisations agissent en vertu d'un mandat visant à favoriser la sécurité et le bien-être communautaire, à instaurer et à faire respecter des politiques à cette fin et à former des employés aux spécificités culturelles. Les pratiques qui ne sont pas

sécuritaires culturellement, en revanche, sont « les actions qui diminuent, dénigrent ou qui marginalisent l'identité et le bien-être culturel d'une personne. » **(TRADUCTION)**<sup>113</sup> Les peuples autochtones se détourneront des institutions qui ne sont pas sécuritaires culturellement. C'est la raison pour laquelle des banques, d'autres entreprises et des gouvernements se dotent de pratiques, de politiques et de bureaux de liaisons avec les autochtones.

**La pertinence culturelle et l'application des connaissances garantissent l'adéquation des programmes et du matériel.** Il ne s'agit pas seulement de distribuer de l'information, mais plutôt d'adapter des connaissances afin qu'elles cadrent avec de nouveaux concepts. Pour ce faire, il faut interagir, échanger, faire des synthèses, éventuellement reformuler et restructurer le matériel, puis les traduire dans les langues, etc. Développer des programmes d'études et des contenus plaçant les expériences, les cultures et les valeurs des autochtones au cœur des programmes de bien-être financier est primordial.<sup>114</sup> Pour les Instituts de recherche en santé du Canada, l'application des connaissances est un « vaste concept, qui comprend toutes les étapes allant de la production d'une nouvelle connaissance à leur utilisation afin d'aboutir à des résultats positifs à la société. »<sup>115</sup> Il y a lieu d'accorder une attention toute particulière à l'application des connaissances dès lors que des communautés se partagent des ressources et du matériel de façon à

s'assurer que les programmes restent accessibles et culturellement adaptés. Il faut aussi reconnaître la diversité au sein des communautés autochtones et entre elles. L'application des connaissances efficace exige donc que l'on comprenne et que l'on saisisse les systèmes d'application des connaissances locales et culturelles.

**Renforcer les capacités des communautés à dispenser une éducation et une aide financière pertinentes est indispensable si l'on veut favoriser le bien-être financier des communautés autochtones.** C'est le seul moyen de s'assurer que l'on incorpore des aspects clés des cultures autochtones et de leurs cosmovisions (comme les économies non monétaires, les valeurs, les coutumes et les langues) et de rendre ainsi la littératie financière pertinente et intéressante pour les différentes communautés autochtones.<sup>116</sup> Les aînés et les figures exemplaires autochtones constituent une ressource précieuse qui, s'ils sont bien mobilisés, peuvent accompagner efficacement les efforts déployés pour renforcer le bien-être financier des communautés, même pour les jeunes autochtones.<sup>117</sup>

### 3. Offrir des avantages pratiques aux participants

Les programmes de bien-être financier assortis de certains avantages pratiques sont les plus susceptibles d'attirer les participants et d'être menés à bien. Habituellement, ces avantages sont matériels et visent à aider les gens à avancer dans leur vie – p. ex., hausse de

salaires, épargne, formation scolaire ou professionnelle ou savoir-faire nécessaire à l'achat d'une voiture. L'éducation financière, en particulier, marche souvent mieux lorsqu'elle est associée à d'autres aides permettant aux participants d'obtenir un avantage matériel qui dépasse de loin les simples connaissances. Ce peut être s'inscrire à un programme d'épargne jumelée qui vous paye pour économiser; produire une déclaration d'impôt et ainsi obtenir un gros remboursement d'impôt forfaitaire; ou ouvrir un compte REEE et avoir immédiatement accès à un bon d'études canadien de 500 \$ pour l'éducation de votre enfant. Le but doit toujours être de répondre aux besoins réels de la vie des participants et d'aider ces derniers à surmonter les obstacles afin qu'ils accomplissent des progrès tangibles pour atteindre leurs objectifs.

Il faut que les membres des communautés comprennent et appuient les avantages que les programmes peuvent leur apporter à eux et à leurs communautés. Les populations autochtones sont organisées en familles et en communautés et accordent de l'importance aux initiatives conduisant au bien-être financier de la famille et de la communauté et non juste à celui de la personne. Comme le note un expert, « bon nombre de cultures autochtones voient l'accumulation de richesses individuelles sous un jour négatif et privilégient l'amélioration des biens collectifs. » **(TRADUCTION)**<sup>118</sup>

#### 4. Mobiliser les partenariats avec des organes et des organisations pertinents

Les partenariats entre des communautés autochtones et les secteurs financiers et autochtones publics et privés sont essentiels pour assurer la réussite des programmes de bien-être financier. Ces partenariats permettront aux communautés d'avoir accès à de nouvelles ressources financières, à des bénévoles, mais aussi à de l'expertise, à des connaissances et à des compétences. Ils servent également à introduire l'innovation, à briser les obstacles imputables à la marginalisation et à la colonisation des peuples autochtones, et à forger des liens avec des réseaux économiques et sociaux plus larges qui offrent de nouvelles possibilités à l'échelon communautaire, familial et individuel.

L'on peut conclure des partenariats publics avec des autorités fédérales, provinciales ou territoriales, leurs agences, des conseils ou commissions scolaires ou bien des établissements d'enseignement supérieur. Les partenariats privés peuvent impliquer des entreprises, des organismes à but non lucratif ou de bienfaisance, ainsi que des personnes. Le secteur des services financiers (banques, coopératives de crédit, et institutions financières de développement communautaire autochtone), en

particulier, peut fournir des renseignements pertinents sur des questions et des services financiers.

Les partenariats avec le secteur autochtone incluent les gouvernements autochtones et leurs organisations, les organismes autochtones à but non lucratif comme les centres d'amitié, les centres de guérison et groupes communautaires informels. Les partenariats avec le secteur autochtone peuvent être utiles pour réunir des informations précises sur les coutumes et les cultures locales et avoir accès aux communautés. La participation des communautés locales et de leurs institutions à la mise sur pied et à l'offre des programmes de bien être financier augmente leur crédibilité et permet aussi de favoriser la cohésion sociale et d'augmenter la probabilité que les objectifs des programmes soient intégrés dans les communautés.

#### 5. Adopter une stratégie axée sur les forces :

**La stratégie axée sur les forces met l'accent sur ce que les communautés et leurs membres font déjà bien, le communique, le met à profit et le renforce grâce à l'amélioration continue de la qualité.** Cette stratégie axée sur les forces diffère des approches plus traditionnelles axées sur les carences qui décrivent généralement les populations

autochtones de manière beaucoup plus négative, ce qui renforce les stéréotypes culturels et conforte la conviction que les défis que rencontrent les communautés sont généralisées, monolithiques et insurmontables. Des travaux de recherche montrent que, lorsqu'il s'agit d'apporter des changements durables, les initiatives professionnelles axées sur les carences ne sont pas aussi efficaces que les initiatives communautaires des stratégies axées sur les forces qui incluent un processus itératif d'amélioration continue et, au besoin, d'innovation.<sup>119</sup>

**La première étape consiste à mettre à profit les solutions locales en identifiant et en améliorant les pratiques, les stratégies et les programmes financiers fructueux déjà implantés dans la communication.** Pour ce faire, il faut trouver ce que font les membres de la communauté afin de renforcer leur bien-être financier; de déterminer ce qui marche en fonction des priorités locales; et de proposer aux communautés des façons de perfectionner les stratégies et les programmes déjà en place.

**L'amélioration continue implique l'établissement de mesures de la réussite avec la communauté et de moyens de suivi et d'évaluation des progrès pour voir si des**

**changements s'imposent dans l'atteinte des objectifs.** Incorporer des mécanismes d'amélioration continue à la conception des programmes dès le début permet de s'assurer qu'ils fonctionnent sans encombre et sont le plus fructueux possible. Les programmes peuvent utiliser toutes sortes de méthodes pour évaluer leur impact et les aspects à améliorer, selon les ressources et les compétences d'évaluation disponibles. Le principe de base consiste toutefois à créer dans le programme un cycle interminable ou « boucle de réaction » de recherche, d'examen et d'adaptation (et à impliquer les autres parties intéressées des programmes et des communautés), pour cerner et mettre à profit les possibilités d'amélioration.<sup>120</sup> Les communautés peuvent aussi s'échanger ce qui fonctionne grâce aux voies de communication formelles et informelles, telles que les histoires, les rapports et les médias sociaux



# 6

## Conclusion

AFOA Canada et Prospérité Canada souhaitent remercier nos nombreux partenaires communautaires, commerciaux, universitaires et gouvernementaux des communautés des Premières Nations et des Autochtones, et plus largement du Canada et d'ailleurs dans le monde, de nous avoir accompagnés et guidés à cette première étape de notre parcours destiné à renforcer le bien-être financier des communautés des Premières Nations du Canada.

Le cadre, les idées et les conseils reproduits dans le présent rapport relient les perspectives, les expériences et les leçons tirées d'une foule de personnes, d'organisations et de communautés diverses, qui se sont néanmoins unies dans leur détermination d'assurer un avenir meilleur et plus équitable aux Premières Nations, aux Inuits et aux Métis, qui permettra aux personnes, aux familles et aux communautés d'améliorer leur santé et leur bien-être comme nous y aspirons tous.

Ceci dit, nous n'en sommes qu'au début du parcours et il nous reste encore beaucoup à apprendre et un long chemin à parcourir. Nous accueillerons avec plaisir la compagnie des personnes prêtes à nous appuyer et à nous aider à atteindre notre objectif. Tous les paliers de gouvernement, les institutions du secteur financier, les communautés et les chercheurs ont un rôle crucial à jouer pour améliorer le bien-être financier des Premières Nations, des Inuits et des Métis et aider les personnes, les familles et les communautés à réunir les connaissances, les compétences et les ressources nécessaires pour parvenir à la stabilité financière aujourd'hui et créer l'avenir qu'elles veulent pour demain.

Venez nous rejoindre sur ce parcours commun, afin que nous le suivions ensemble dans cet esprit de réconciliation et en hommage à la culture et aux droits sociaux et économiques de tous les peuples autochtones, tout en sachant que leur avancement nous enrichit tous.

Plante médicinale algonquienne



## RÉFÉRENCES

1. Gouvernement du Canada, *Statistique Canada, Peuples autochtones - Faits saillants en tableaux, Recensement de 2016*, 25 octobre 2017
2. Commission de vérité et réconciliation du Canada, *Ce que nous avons retenu : Les principes de la vérité et de la réconciliation*, 2015, p.3, <http://www.trc.ca/assets/pdf/Principes%20de%20la%20vérité%20et%20de%20la%20réconciliation.pdf>
3. Lettre de mandat de la ministre des Relations Couronne-Autochtones et des Affaires du Nord, 4 octobre 2017, <https://pm.gc.ca/fr/lettres-de-mandat/lettre-de-mandat-de-la-ministre-des-relations-couronne-autochtones>
4. Nations Unies, *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*, 2008, [https://www.un.org/esa/socdev/unpfi/documents/DRIPS\\_en.pdf](https://www.un.org/esa/socdev/unpfi/documents/DRIPS_en.pdf)
5. Affaires autochtones et du Nord Canada. *L'indice de bien-être des communautés : Le bien-être des communautés des Premières Nations, 1981-2011*
6. Pour en savoir plus, visiter le site Web du Harvard Project, <http://hpaied.org/about>
7. Il ressort d'une étude de Colombie-Britannique que les Premières Nations qui ont tous les facteurs de protection n'enregistrent aucun suicide. Ces facteurs de protection comprennent : les revendications territoriales, l'autonomie, les services éducatifs, les services de police d'incendie, les services de santé et les aménagements culturels. Les communautés des Premières Nations qui ont moins de facteurs de protection, en revanche, affichent des taux de suicide plus élevés, parfois jusqu'à 800 fois supérieurs à la moyenne nationale. Utiliser le suicide comme indicateur de la santé d'une communauté, renforcer l'autonomie, les communautés et les institutions et investir dans l'éducation et la formation contribuent au bien-être et à la santé des personnes et des familles et à la force des communautés.
8. Nations Unies, Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, 2008, [https://www.un.org/esa/socdev/unpfi/documents/DRIPS\\_fr.pdf](https://www.un.org/esa/socdev/unpfi/documents/DRIPS_fr.pdf)
9. Commission de vérité et réconciliation du Canada, *Commission de vérité et réconciliation du Canada : Appels à l'action*, 2015, [https://nctr.ca/fr/assets/reports/Final%20Reports/Calls\\_to\\_Action\\_French.pdf](https://nctr.ca/fr/assets/reports/Final%20Reports/Calls_to_Action_French.pdf)
10. Nations Unies (2008), p. 9
11. Statistique Canada, *Recensements de la population de 1981 à 2006, et Enquête nationale auprès des ménages de 2011*,
12. Brascoupé, Simon, Meaghan Weatherdon, et Paulette Tremblay, *Literature Review of Indigenous Financial Literacy* AFOA Canada, 2013, 201, <http://www.foa.ca/afoadocs/Home%20Page/Final%20AFOA%20International%20Literature%20Review%20Full%20201%20Page%20Report.pdf>
13. Bobiwash, Helen, Jeffrey Jacobs, B Comm, Paulette C Tremblay et AFOA Canada, *Aboriginal Financial Literacy Needs Survey and Framework*, 2015, p. 155, <https://www.foa.ca/afoadocs/SharingPDFs/Aboriginal%20Financial%20Literacy%20Needs%20Survey%20and%20Framework%20Final%20Report.pdf>
14. Fernandes, Daniel, John G. Lynch, et Richard G. Netemeyer, *Financial Literacy, Financial Education, and Downstream Financial Behaviors*, *Management Science* 60, no°8, août 2014 : 1861-83, <https://doi.org/10.1287/mnsc.2013.1849>
15. Robson, Jennifer. *Assessing the Effects of Financial Literacy Interventions for Low Income and Vulnerable Groups in Canada*, novembre 2012, 60, <http://prospercanada.org/getattachment/bd2fbee0-9647-4377-9df6-8cfe3c0cc9f9/The-Case-for-Financial-Literacy.aspx>
16. NHC Open House Blog : *Moving Forward: Building Assets through Subsidized Rental Housing*, <https://web.archive.org/web/20160804081013/http://www.nhcopenhouse.org/2011/07/moving-forward-building-assets-through.html>
17. Bowdler, Janis L et Lucy S Gorham, *All In: Building the Path to Global Prosperity through Financial Capability and Inclusion*, 2014, p.5, <https://communitycapital.unc.edu/wp-content/uploads/sites/340/2014/04/AllInBuildingProsperity.pdf>
18. CFED, *Scholarly Research on Children's Savings Accounts*, juin 2014, [https://www.yourlocalunitedway.org/sites/main/files/file-attachments/factfile\\_-\\_scholarly\\_research\\_on\\_childrens\\_savings\\_accounts.pdf](https://www.yourlocalunitedway.org/sites/main/files/file-attachments/factfile_-_scholarly_research_on_childrens_savings_accounts.pdf)
19. Bowdler and Gorham, p.5-6
20. *Idem*, p.4
21. Davis, Christopher, Janet Mantler, Brian Doyle, BSc, Mba Ca, Cfe, Cirp, Paul Or et Salewski, *The Consequences of Financial Stress for Individuals, Families, and Society*, 2004
22. Sorhaindo, Benoit, *Negative Health Effects of Financial Stress*, dans *Consumer Interests Annual*, Citeseer, 2005, p.2
23. Davis et Mantler, p.v
24. *Idem*, p.vi
25. *Idem*
26. Bowdler et Gorham, p.7
27. Clark, A. D., *Financial Stress: A Workplace Epidemic*, *Benefits Magazine*, 2014, p. 33 35, <https://www.ifebp.org/inforequest/ifebp/0165695.pdf>
28. First Nations Development Institute, *Building Assets and Building Lives: Financial Capability Programs in Native Communities*, Longmont, CO, 2015, [https://www.firstnations.org/wp-content/uploads/publication-attachments/Building%20Assets%20and%20Building%20Lives\\_o.pdf](https://www.firstnations.org/wp-content/uploads/publication-attachments/Building%20Assets%20and%20Building%20Lives_o.pdf)
29. Cornell, Stephen Ellicott, Catherine Curtis, et Miriam Jorgensen, *The Concept of Governance and Its Implications for First Nations: A Report to the British Columbia Regional Vice-Chief, Assembly of First Nations*, Native Nations Institute for Leadership, Management and Policy, 2003
30. Quelques Premières Nations seront bientôt en mesure de s'autogérer. Les efforts faits depuis une quinzaine d'années pour développer des systèmes et des capacités modernes de gouvernance financière chez les Autochtones ont un impact important sur les niveaux de littératie financière. Ces transformations ont à leur tour accru les pressions en faveur d'une révision des critères régissant la présentation des comptes et des rapports financiers, de l'embauche de gestionnaires financiers compétents et de la mise en place de normes et de codes déontologiques pour la gestion financière. Voir : Dominique Collin, *La littératie financière chez les Autochtones au Canada : Enjeux et orientations*, Document de recherche, Groupe de travail sur la littératie financière, 2011.
31. Ces institutions conçoivent et mettent sur pied des cours et de la documentation tenant compte de perspectives adaptées à la culture, et notamment aux valeurs, aux coutumes et aux traditions des Premières Nations. Selon l'Association des collèges communautaires du Canada, « Environ 22 instituts administrés par les Autochtones offrent des programmes collégiaux en partenariat avec des établissements publics : huit en Ontario; six en Colombie-Britannique, six en Alberta, deux en Saskatchewan et un au Manitoba. (voir *Les collèges au service des apprenants et des*

- communautés autochtones : analyse de l'environnement 2010*, novembre 2010, p. 43
32. Depuis une trentaine d'années, un certain nombre d'institutions financières appartenant à des Autochtones et exploitées par des Autochtones ont été créées dans le but d'offrir aux particuliers, aux entreprises et aux institutions publiques ont été créées dans le but d'offrir aux particuliers, aux entreprises et aux institutions publiques des produits et des services qui sont adaptés à leur situation et à leur régime juridique. Ces produits et services comprennent les services bancaires de base, le microcrédit, le financement pour le démarrage et l'expansion d'entreprises à risque élevé, les programmes de logement, le financement des besoins des particuliers et des entreprises, le financement des infrastructures, l'assurance, les régimes d'avantages sociaux offerts aux employés, les outils de placement exonérés d'impôts et autres outils du même genre. (Voir Collin, 2011)
33. En voici quelques exemples : Société de développement économique de la Première nation Tsawwassen en Colombie-Britannique (2009); Société de développement économique de la Première nation Quatsino, (2007); Société de développement de la Première nation Naicatchewenin, Devlin (Ont.); la Société de gestion du Traité 7 (Alb.), (2005); et la Société de développement économique de la Première nation de Serpent River, Cutler (Ont.)
34. D'après la comparaison du revenu potentiel de parents d'enfants de moins de 18 ans bénéficiant de l'aide sociale en Ontario, avant et après leur accès à toutes les prestations de revenu disponibles en remplissant une déclaration d'impôt
35. Collin, 2011, et Brascoupé et coll., 2013, Ces conclusions ont été validées dans le cadre d'un atelier de la Conférence nationale 2014 d'AFOA Canada, lorsque 28 membres des Premières Nations ont partagé les besoins et les priorités en matière de bien-être financier qu'ils percevaient dans leurs différentes communautés.
36. OCDE, *Statistiques de l'OCDE sur les comptes nationaux : Panorama des comptes nationaux*, 2018, <http://data.oecd.org/fr/hha/dette-des-menages.htm>
37. Gouvernement du Canada, *Statistique Canada, Comptes du bilan national et des flux financiers, premier trimestre de 2019*, no 11 (2019) : 10, <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/190613/dq190613a-fra.htm>
38. Gouvernement du Canada, *Statistique Canada, Comptes courants et compte du capital - Ménages, Canada, trimestriel, 20 février 2018*, [https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=3610011201&request\\_locale=fr](https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=3610011201&request_locale=fr)
39. Association canadienne de la paie, Résultats du Sondage annuel de la Semaine nationale de la paie auprès des Canadiens, 2019, <https://payroll.ca/PDF/NPW/2019/Media/CPA-298918-NPW-Infographic-11x17-National.aspx>.
40. Ipsos, *Nearly Half (48%; +2pts) of Canadians Are on the Brink of Financial Insolvency; Struggling to Make Ends Meet at Month-End, 2019 (Près de la moitié (48%; +2pts) des Canadiens risquent l'insolvabilité, et ont du mal à joindre les deux bouts)*, <https://www.ipsos.com/en-ca/news-polls/MNP-Debt-Index-Wave-8>
41. Jennifer Robson, et David W. Rothwell, *A Tale of Two Trends*, Options politiques, 4 mai 2015, <https://policyoptions.irpp.org/fr/magazines/entre-prospereite-et-turbulences/rothwell-robson/>
42. UNDP, ed., *Pérenniser le progrès humain : réduire les vulnérabilités et renforcer la résilience, Rapport sur le développement humain 2014*, New York, NY, Programme des Nations Unies pour le développement, 2014. p.159, <http://hdr.undp.org/sites/default/files/hdr14-report-fr.pdf>
43. *Close the Gap between Canada and Its Aboriginal People AFN Chief* - The Globe and Mail, consulté le 4 novembre 2019, <https://www.theglobeandmail.com/news/politics/close-the-gap-between-canada-and-its-aboriginal-people-afn-chief/article24430620/>.
44. Gouvernement du Canada, *Statistique Canada, Profil de la population autochtone, Recensement de 2016 - Canada [pays]*, 21 juin 2018
45. Gouvernement du Canada, Statistique Canada, Identité autochtone (9), situation de faible revenu de personne (6), indicateurs de mesure de faible revenu (4), statut d'Indien inscrit ou des traités (3), âge (6) et Sexe (3) pour la population dans les ménages privés du Canada, provinces et territoires, régions métropolitaines de recensement et agglomérations de recensement, Recensement de 2016 - Données-échantillon 25 %, 25 octobre 2017
46. *Idem*
47. Trovato, Frank, Anne-marie Pedersen, John A. Price, et Cody Lang, *Autochtones : conditions économiques*, L'Encyclopédie canadienne. Historica Canada, article publié le 31 octobre 2011; dernière modification le 19 août 2019, <https://thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/conditions-economiques-des-autochtones>
48. Le Conseil national de développement économique des Autochtones, *Le Rapport d'étape de 2019 sur l'évolution de l'économie des Autochtones*, 2019 (en anglais seulement), <http://www.naedb-cndea.com/wp-content/uploads/2019/06/NIEDB-2019-Indigenous-Economic-Progress-Report.pdf>.
49. *Idem*, p.30
50. Entre 2001 et 2006, le nombre de travailleurs autonomes autochtones a augmenté de 38 % au Canada pour atteindre 6,6 %cent, soit une progression cinq fois supérieure à celle des Canadiens. Les populations autochtones ont aussi connu une hausse de 11 % du nombre de travailleurs indépendants entre 2006 et 2010, voir Cody Lang et coll. 2015
51. Gouvernement du Canada, *Emploi et développement social Canada (EDSC). Bulletin du marché du travail autochtone*, 2015, <https://www.canada.ca/content/dam/canada/employment-social-development/migration/documents/assets/portfolio/docs/en/aboriginal/bulletins/spring2015.pdf>
52. Dominique Collin, *La littératie financière chez les Autochtones au Canada : Enjeux et orientations*, Document de recherche, Groupe de travail sur la littératie financière, 2011.
53. *Idem*
54. *Idem*
55. Gouvernement du Canada, Statistique Canada, La scolarité au Canada : Faits saillants du Recensement de 2016, no 11, 2017, p. 13, <http://www.statcan.gc.ca/daily-quotidien/171129/dq171129a-fra.pdf>.
56. Conseil des ministres de l'Éducation (Canada), Statistique Canada, et Emploi et développement social Canada, *Les compétences au Canada : Premiers résultats du Programme pour l'évaluation internationale des compétences des adultes* (PEICA), 2013, <https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/pub/89-555-x/89-555-x2013001-fra.pdf?st=x2jRHQFF>
57. Brascoupé, Simon, Meaghan Weatherdon, et Paulette Tremblay, *Literature Review of Indigenous Financial Literacy* AFOA Canada, 2013, 201, <http://www.afoa.ca/afoadocs/Home%20Page/Final%20AFOA%20International%20Literature%20Review%20Full%20201%20Page%20Report.pdf>

58. Robson, Jennifer *Évaluer les effets des interventions en matière d'éducation financière sur les groupes vulnérables et à faible revenu du Canada*, novembre 2012, 60, <http://prospercanada.org/getattachment/bd2f8e0e-9647-4377-9df6-8cfe3ccc9f9/The-Case-for-Financial-Literacy.aspx>
59. Collin (2011)
60. Robson (2012)
61. Enquête canadienne sur les capacités financières, 2009
62. Bowles, Dr Paul, Keely Dempsey, et Trevor Shaw. *Fringe Financial Institutions, the Unbanked, and the Precariously Banked: Survey Results from Prince George, B.C.*, September 2010, p. 59, [https://www.abdc.bc.ca/uploads/Fringe\\_Financial\\_Institutions\\_Report.pdf](https://www.abdc.bc.ca/uploads/Fringe_Financial_Institutions_Report.pdf).
63. Demircug-Kunt, Asli, Leora Klapper, Dorothe Singer, Saniya Ansar, et Jake Hess, Base de données Global Findex 2017 : Mesurer l'inclusion financière et la révolution technico-financière, la Banque mondiale 2018, [https://globalfindex.worldbank.org/sites/globalfindex/files/2018-04/2017%20Findex%20of%20full%20report\\_o.pdf](https://globalfindex.worldbank.org/sites/globalfindex/files/2018-04/2017%20Findex%20of%20full%20report_o.pdf)
64. Collin, 2011
65. *Idem*
66. Commission du droit de l'Ontario Les frais d'encaissement des chèques du gouvernement : Rapport final, Toronto, Ont., Commission du droit de l'Ontario, 2008, [http://epe.lac.bac.gc.ca/100/200/300/law\\_commission\\_ontario/fees\\_cashing\\_govt\\_cheques/fees\\_cashing\\_govt\\_cheques-f.pdf](http://epe.lac.bac.gc.ca/100/200/300/law_commission_ontario/fees_cashing_govt_cheques/fees_cashing_govt_cheques-f.pdf).
67. *Idem*
68. *Idem*
69. Agence de la consommation en matière financière du Canada (ACFC). *Sondage général sur la connaissance, les attitudes et les comportements des consommateurs*, 2006, p. 27, [http://webarchive.bac.lac.gc.ca:8080/wayback/20140806203407/http://www.fcac.acfc.gc.ca/Eng/resources/researchSurveys/Documents/FCAC\\_GenSurvExec\\_2006-eng.pdf](http://webarchive.bac.lac.gc.ca:8080/wayback/20140806203407/http://www.fcac.acfc.gc.ca/Eng/resources/researchSurveys/Documents/FCAC_GenSurvExec_2006-eng.pdf)
70. *Idem*
71. Gouvernement du Canada; Affaires autochtones et du Nord Canada Aide au revenu : Principaux faits, le 28 mai 2013, <https://www.sac-isc.gc.ca/fra/1369766807521/1533307648913>
72. Retirement Planning | AFOA Canada Podcast, 2016, <https://www.youtube.com/watch?v=ZO5M49pZKZo>.
73. Aux fins du présent document, nous n'incluons pas l'évaluation des besoins en matière de développement économique communautaire. Si ces facteurs revêtent une importance cruciale, ils dépassent largement la portée des aides au bien-être financier des particuliers et des familles qui nous intéressent.
74. Agence de la consommation en matière financière du Canada, *Stratégie nationale pour la littératie financière : Compte sur moi*, Canada, 2015, p. 21, <https://www.canada.ca/content/dam/canada/financial-consumer-agency/migration/eng/financialliteracy/financialliteracycanada/strategy/documents/nationalstrategyforfinancialliteracycountmeincanada.pdf>.
75. Prospérité Canada *Financial Literacy and Aboriginal Peoples*, 2015, p. 5, <http://www.prospercanada.org/getattachment/f988e655-6033-40b1-8445-cd539bdfdcf09/Financial-Literacy-and-Aboriginal-Peoples.aspx>
76. Forum des ministres responsables du développement du Nord *Aboriginal Youth Entrepreneurship Success Factors and Challenges*, 2010, p. 73, <https://www.deslibris.ca/ID/228202>
77. Gouvernement du Canada, Statistique Canada, Profil de la population autochtone, Recensement de 2016 - Canada [Pays], le 21 juin 2018
78. Conseil canadien pour le commerce autochtone, *Promise and Prosperity : The 2016 Aboriginal Business Survey*, 2016, <https://www.ccab.com/wp-content/uploads/2016/10/CCAB-PP-Report-V2-SQ-Pages.pdf>.
79. Statistique Canada, *Profil de la population autochtone, Recensement de 2016*, 2018
80. Conseil canadien pour le commerce autochtone, 2016, p.30
81. Agence de la consommation en matière financière du Canada Gérer son argent et planifier pour l'avenir : principales constatations de l'Enquête canadienne sur les capacités financière de 2014 : Rapport final, 2015, <https://www.canada.ca/content/dam/canada/financial-consumer-agency/migration/fra/ressources/recherchesondages/documents/gerer-argent-principales-constatations.pdf>
82. *Idem*, p.8
83. *Idem*, p.12
84. *Idem*, p.15
85. Ces estimations sont fondées sur les données du recensement de 2016 qui indiquent que 44,2% des 744 855 Canadiens ayant le statut d'Indien inscrit ou des traités vivent dans une réserve, soit 327 736 personnes, dont 29,2 % sont âgés de 14 ans ou moins, soit 95 043 enfants. Si l'on y ajoute quelques 19 008 adolescents âgés de 15 à 17 ans, ce chiffre atteint 114 052 jeunes au total susceptibles d'avoir droit à l'allocation canadienne pour enfants (ACE). En supposant que 75 % des ménages avec des enfants présentent une déclaration d'impôt, cela veut dire que les 25 % de familles restantes, soit 28 513 enfants, ne reçoivent pas l'ACE à laquelle elles ont droit.
- Sachant que 53 % des enfants des Premières Nations habitant une réserve vivent dans la pauvreté (Beedie, N., D. Macdonald, D. Wilson, *Towards Justice : Tackling Indigenous Child Poverty in Canada*, APN, Centre canadien des politiques alternatives, Upstream, juillet 2019), quelques 15 112 enfants auraient droit à la totalité de l'ACE, soit environ 90 millions \$. Une grande proportion des 13 401 enfants restants vivent dans des familles ayant droit à un certain montant d'ACE, puisque les familles à revenu modeste et moyen y sont aussi admissibles, même s'il est impossible de quantifier le montant car on ne connaît pas exactement les données sur leurs revenus.
86. Ces estimations fournies par l'Agence du revenu du Canada (ARC) à Prospérité Canada (le 24 avril 2018) sont basées sur les taux de couplage présentés par Statistique Canada, qui arrivent les données du recensement aux dossiers administratifs de l'ARC. Les taux de couplage indiquent le pourcentage de fois où des particuliers se trouvent dans les deux ensembles de données. Aux fins de la présente analyse, le taux de couplage indique le pourcentage de fois où des particuliers trouvés dans le recensement peuvent être arrimés à la Déclaration de revenus et de prestations T1. Des particuliers non arrimés peuvent être des déclarants qui n'ont pas été identifiés en raison d'une défaillance durant le processus de couplage des enregistrements ou bien des particuliers qui échappent entièrement au système fiscal.
87. Agence de la consommation en matière financière du Canada- Recherche et politique, 2015, p. 23
88. *Idem*, p.20



89. Statistique Canada, *Les Premières Nations, les Métis et les Inuits au Canada : des populations diverses et en plein essor*, Ottawa : Statistique Canada, 2018, [https://epe.lac-bac.gc.ca/100/201/301/weekly\\_acquisitions\\_list-ef/2018/18-12/publications.gc.ca/collections/collection\\_2018/statcan/89-659-x/89-659-x2018001-fra.pdf](https://epe.lac-bac.gc.ca/100/201/301/weekly_acquisitions_list-ef/2018/18-12/publications.gc.ca/collections/collection_2018/statcan/89-659-x/89-659-x2018001-fra.pdf)
90. Environics, *Urban Aboriginal Peoples Study*, (Étude sur les populations autochtones en milieu urbain) 2010. Selon Statistique Canada, les droits de scolarité des programmes de premier cycle des étudiants canadiens à temps pleine s'élevaient en moyenne à 6,000 \$ en 2014-2015. (voir : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/140911/dq140911b-fra.htm>) Ce montant ne tient pas compte du coût des manuels et des frais de subsistance, qui ajouteraient 10 000 \$ ou plus par an.
91. Association nationale des centres d'amitié, <https://nafc.ca/en/initiatives/canada-learning-bond/>
92. Emploi et Développement social Canada, *Programme canadien pour l'épargne-études : Rapport statistique annuel de 2017 Évaluations*; Statistiques, 28 mai 2019, <https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/services/aide-financiere-etudiants/epargne-etudes/rapports/rapport-statistique.html#financial-aid/education-savings/reports/statistical-review.html>
93. CFED, *Scholarly Research on Children's Savings Accounts*, juin 2014, [https://www.yourlocalunitedway.org/sites/main/files/file-attachments/factfile\\_-\\_scholarly\\_research\\_on\\_childrens\\_savings\\_accounts.pdf](https://www.yourlocalunitedway.org/sites/main/files/file-attachments/factfile_-_scholarly_research_on_childrens_savings_accounts.pdf)
94. Association nationale des Centres d'amitié, *Tapping Millions in Postsecondary Education Funding for Aboriginal Youth*, nouvelle édition, 1er juin 2015, <https://mcconnellfoundation.ca/tapping-millions-in-postsecondary-education-funding-for-aboriginal-youth/>
95. Agence de la consommation en matière financière du Canada, *Gérer son argent et planifier pour l'avenir : principales constatations de l'Enquête canadienne sur les capacités financières de 2014* : Rapport final, 2015, p. 24 et 27, <https://www.canada.ca/content/dam/canada/financial-consumer-agency/migration/fra/ressources/recherchesondages/documents/gerer-argent-principales-constatations.pdf>
96. Brascoupe, Simon, Meaghan Weatherdon, et Paulette Tremblay, *Literature Review of Indigenous Financial Literacy* AFOA Canada, 2013, 201 p. <http://www.foa.ca/afoadocs/Home%20Page/Final%20AFOA%20International%20Literature%20Review%20Full%20201%20Page%20Report.pdf>
97. En l'occurrence : 1) joindre les deux bouts; 2) tenir une comptabilité; 3) prévoir pour l'avenir; 4) choisir des produits financiers; 5) se tenir au courant
98. Bobiwash, Helen, Jeffrey Jacobs, B Comm, Paulette C Tremblay, et AFOA Canada. *Aboriginal Financial Literacy Needs Survey and Framework* 2015, 155, <https://www.foa.ca/afoadocs/SharingPDFs/Aboriginal%20Financial%20Literacy%20Needs%20Survey%20and%20Framework%20Final%20Report.pdf>
99. OECD-US Treasury (OCDE-Trésor américain), *Taking Financial Literacy to the Next Level: Important Challenges and Promising Solutions*, Vol. VOLUME I-Keynote addresses, interventions and main policy recommendations, OECD-US Treasury International Conference on Financial Education, Washington, DC, É.-U., 2008, <http://www.oecd.org/finance/financial-education/41635334.pdf>
100. Agence de la consommation en matière financière du Canada Stratégie nationale pour la littératie financière : Compte sur moi, Canada, 2015, 23 p., <https://www.canada.ca/content/dam/canada/financial-consumer-agency/migration/eng/financialliteracy/financialliteracycanada/strategy/documents/nationalstrategyforfinancialliteracycountmeincanada.pdf>
101. Pour accéder à ces ressources autochtones, veuillez visiter la page Prosper Canada's Learning Hub à : <https://learninghub.prospercanada.org/>  
Les ressources incluent :
  - *Indigenous Manage Your Money Toolkit* (trousse des autochtones pour gérer leur argent), <https://learninghub.prospercanada.org/knowledge/managing-your-money/>
  - *Webinaire : Tax clinic planning for Indigenous communities* ( Part 1 – atelier d'information sur la planification fiscale pour les autochtones – Partie 1), <https://learninghub.prospercanada.org/knowledge/webinar-training-planning-a-successful-community-tax-clinic-in-indigenous-communities-part-1/>
  - *Webinaire : Tax clinic planning for Indigenous communities* ( Part 2 – atelier d'information sur la planification fiscale pour les autochtones – Partie 2), <https://learninghub.prospercanada.org/knowledge/webinar-training-planning-a-successful-community-tax-clinic-in-indigenous-communities-part-2/>
102. Agence de la consommation en matière financière du Canada Comités et réseaux sur la littératie financière Description des programmes; éducation et sensibilisation, le 8 mai 2014, <https://www.canada.ca/fr/agence-conso-matiere-financiere/programmes/litteratie-financiere/comite-reseaux.html#toc2>
103. Brascoupe, Simon, Meaghan Weatherdon, et Paulette Tremblay, *Literature Review of Indigenous Financial Literacy* AFOA Canada, 2013, 201 p.
104. Seuls 11,4 % des études de littératie financière et 9,5 % des programmes examinés dans l'étude d'AFOA de 2013 ciblaient les enfants, ce qui dénote une lacune importante.
105. Voir :
  - Prospérité Canada, *Building Financial Education - Impact and Insights from the TD Financial Literacy Grant Fund*, 2015, 34 p. (en anglais), <http://www.prospercanada.org/getattachment/cfo6ec7b-654e-44fb-abf8-f47388d83719/Building-Financial-Education-Impact-Insights-from.aspx>
  - Prospérité Canada, *Financial Literacy and Aboriginal Peoples*, 2015, 5 p., <http://www.prospercanada.org/getattachment/f988e655-6033-40b1-8445-cd539bfdcf09/Financial-Literacy-and-Aboriginal-Peoples.aspx>
106. Brascoupe et al (2013), p.16
107. Dadswell, Gillian, Kitty Kahn, et l'Australian Securities and Investments Commission (ASIC), *Financial and Commercial Literacy Programs for Indigenous Communities: Workshop Report*, 2011, 22 p., <https://www.moneysmart.gov.au/media/327129/indigenous-communities-darwin-workshop-report.pdf>
108. Mansuri, Ghazala, et Vijayendra Rao, *Community Based (and Driven) Development: A Critical Review*, SSRN Electronic Journal, 2004, <https://doi.org/10.2139/ssrn.501663>

109. Brascoupé, Simon, et M. A. Catherine Waters BA, *Cultural Safety: Exploring the Applicability of the Concept of Cultural Safety to Aboriginal Health and Community Wellness*, International Journal of Indigenous Health 5, no 2, 2009, 6 p.
110. Brimble, Mark, et Levon Blue. *Tailored Financial Literacy Education: An Indigenous Perspective*, Journal of Financial Services Marketing 18, no 3, 2013 : p. 207-19
111. Brascoupé et al (2013), p. 17
112. Prospérité Canada, *Building Financial Education - Impact and Insights from the TD Financial Literacy Grant Fund*, 2015, p.11.
113. Cooney, Catherine. *A Comparative Analysis of Transcultural Nursing and Cultural Safety*, Nursing Praxis in New Zealand Inc., 9, no 1, 1994 : p. 6
114. Prospérité Canada, *Financial Literacy and Aboriginal Peoples*, 2015, p.3
115. IRSC, *Mise en application des connaissances sur la santé publique et des populations*, Recueil de cas d'application des connaissances, Instituts de recherche en santé du Canada, Toronto, 2006
116. Prospérité Canada, *Financial Literacy and Aboriginal Peoples*, 2015
117. *Idem*
118. Malkin, Jennifer, *Financial Education in Native Communities: A Briefing Paper*, CFED (Corporation for Enterprise Development) document de recherche, 2003
119. Bogenschneider, K., et J. Olson. *Building Resiliency and Reducing Risk: What Youth Need from Families and Communities to Succeed*, consulté le 6 juin 1998 : 2017.
120. Kritchevsky, Stephen B., et Bryan P. Simmons, *Continuous Quality Improvement: Concepts and Applications for Physician Care*, Jama 266, no 13, 1991 : 1817-23